# RAPPORT ANNUEL



# MISSION

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Dépôt légal - Juin 2015

ISBN: 978-2-923840-45-1 (Imprimé) ISBN: 978-2-923840-46-8 (Web)



# LETTRES DE PRÉSENTATION

LE 1er JUIN 2015

# Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice du Québec et procureure générale Ministre responsable de l'application des lois professionnelles Ministre responsable de la Condition féminine Ministre responsable de la région de l'Outaouais Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2014-2015 du Barreau du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, Me Bernard Synnott

# Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2014-2015 du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, Me Bernard Synnott

# **Monsieur Jacques Chagnon**

Président de l'Assemblée nationale Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Stéphanie Vallée

# TABLE DES MATIÈRES

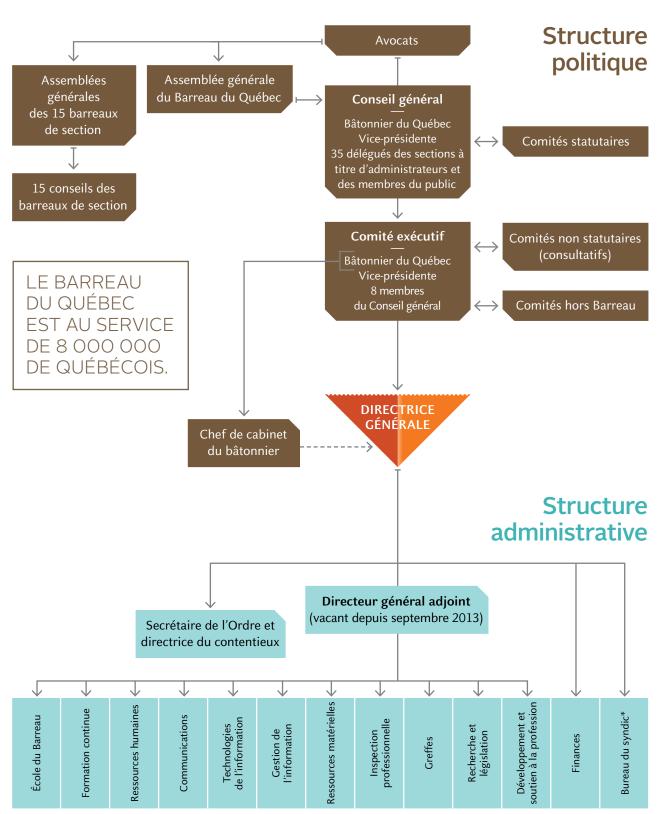
# Présentation

Rapport du bâtonnier	7
Accès à la justice	3
Partenariats avec d'autres ordres professionnels	3
Formation continue obligatoire et déontologie	Ğ
Gestion financière resserrée	g
Rapport de la directrice générale	10
Axe 1 Accroître la protection du public par des mesures préventives et diss	uasives 10
Axe 2 Redéfinir la gouvernance pour permettre plus d'efficacité au Barreau et ainsi accroître sa performance dans la réalisation de sa mission	du Québec
Axe 3 Automatiser les opérations et multiplier les réseaux de distribution de des produits et des services en assurant une qualité de service uniform	
Axe 4 Renforcer le lien de confiance avec les membres du Barreau et le publi	c 11
Axe 5 Définir un plan de positionnement pour accroître le leadership du Ba au sein du milieu juridique	rreau du Québec 12
Axe 6 Collaborer avec les acteurs du milieu juridique pour favoriser un me	illeur accès à la justice 12
Rapport de gestion	13
Le Barreau : agent de changement dans la société	15
Législation, réglementation et débats publics	15
Administration de la justice	17
Interventions judiciaires	17
Regard sur les membres	18
La diversité	18
La relève	19
Des membres qui sont aussi des parents	19
Avocats à la retraite	19
Reconnaître l'excellence : Médaille, Mérite	
et distinction Avocat émérite du Barreau du Quél	pec 20
Médaille du Barreau du Québec	20
Mérite du Barreau	21
Mérite Innovations	23
Mérite Conciliation travail-famille	24

Mérite Christine-Tourigny	25
Distinction Avocat émérite 2014	26
Le personnel du Barreau	27
Direction générale	27
Bureau du syndic	27
Communications	29
École du Barreau	29
Finances	30
Formation continue	30
Gestion de l'information	30
Greffes	30
Inspection professionnelle	31
Recherche et législation	32
Ressources humaines	32
Ressources matérielles	32
Service du développement et du soutien à la profession	32
Technologies de l'information	33
Administration	25
L'assemblée générale annuelle des membres	35
Fait saillant	35
Le Conseil général	36
Les membres	36
Les réunions	38
Faits saillants	38
Le Comité exécutif	40
Les membres	40
Les réunions	40
Faits saillants	41
Les cotisations annuelles 2014-2015	43
Répartition de la cotisation annuelle	43
Administration des registres	46
Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice	46
Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude	48

Rapport de l'Inspection professionnelle du Barreau	49
Projet pilote	49
Guide d'autoévaluation	50
Les visites d'inspection professionnelle	50
Les enquêtes spéciales	50
Les visites d'inspection comptable	50
Les rapports comptables annuels	51
Autres activités de l'Inspection professionnelle liées à l'amélioration des compétences	51
Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle 2014-2015	51
Liste des experts pour les visites d'inspection comptable 2014-2015	52
Rapport du Bureau du syndic	53
Liste des syndics adjoints	53
Liste des avocates à la conciliation	54
Liste des avocats de soutien	54
Les comités du Barreau	56
Arbitrage	56
Conseil de discipline	56
Comité de révision des plaintes	60
Comité du Fonds d'indemnisation	62
Comité d'accès à la profession	63
Comité d'inspection professionnelle	64
Comité des équivalences	65
Comité de la formation des avocats	66
Comité de la formation professionnelle	66
Comité de la formation continue obligatoire (CFCO)	67
Comité des requêtes	68
Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	70
Comité accréditeur en médiation familiale	71
Comité sur la sténographie	71
Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	72
Comité exécutif sur l'exercice illégal	73
États financiers au 31 mars 2015	75

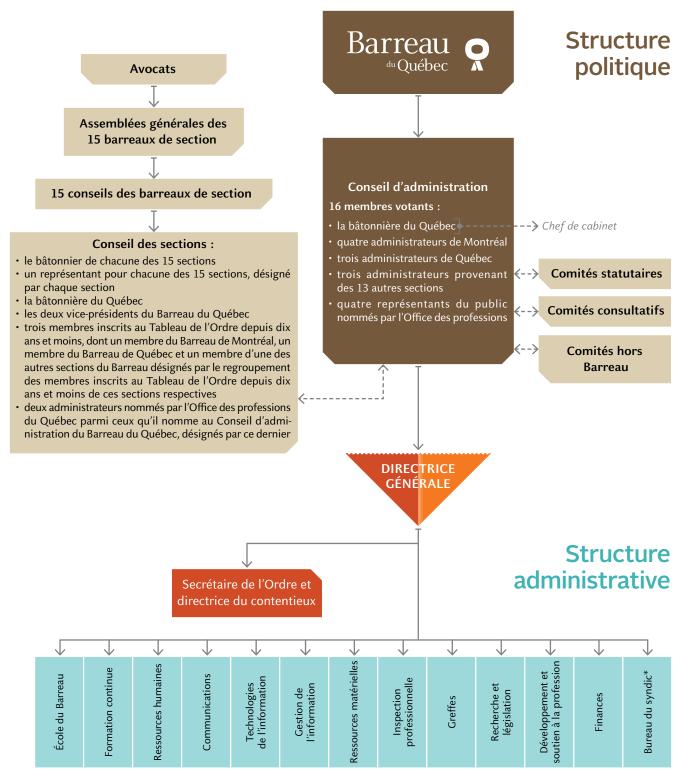
# Organigramme de l'exercice financier 2014-2015



<sup>\*</sup> Rappelons qu'en vertu de l'article 121.1 du Code des professions, le Conseil général doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.

# Organigramme de la nouvelle gouvernance

À la suite du projet de loi 17, la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions*, adopté par l'Assemblée nationale le 3 décembre 2014. Entrée en fonction des élus le 18 juin 2015.



<sup>\*</sup> Rappelons qu'en vertu du Code des professions, le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.



# PRÉSENTATION

### UN PONT SOLIDE ENTRE DEUX GOUVERNANCES

Durant le dernier exercice, la nouvelle gouvernance du Barreau a été mise en place, une réforme de la formation continue obligatoire a vu le jour, le nouveau *Code de déontologie des avocats* est entré en vigueur, des alliances ont été tissées, de nouveaux pas ont été franchis en matière d'accès à la justice, et ce, tout en conservant le cap sur des finances assainies.

# RAPPORT DU BÂTONNIER

Me Bernard Synnott, Bâtonnier du Québec 2014-2015



Dernier bâtonnier au mandat d'une seule année, la réalisation première de mon bâtonnat est la concrétisation de la nouvelle gouvernance dessinée par ma prédecesseure et les instances du Barreau en 2013-2014. Les caractéristiques principales qui forment la pierre d'assise de la réforme de la gouvernance du Barreau sont des mandats plus longs pour les élus, un Conseil d'administration réduit et une représentativité équilibrée entre les professionnels et les membres du public au Conseil d'administration de l'Ordre.

Déjà, à mon premier Conseil général à titre de bâtonnier du Québec, en juin 2014, il était décidé que la nouvelle gouvernance entrerait en fonction en juin 2015. Je n'avais donc que 12 mois pour convaincre le gouvernement et l'Office des professions de l'urgence d'adopter la législation et la réglementation nécessaires au déploiement de la nouvelle gouvernance. La Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions a été sanctionnée le 3 décembre 2014, à temps pour que le processus électoral du Barreau puisse prendre place en janvier pour permettre l'élection du prochain bâtonnier et des administrateurs.

Je tiens à remercier tout particulièrement ma prédecesseure, la bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E., ainsi que l'ensemble des parlementaires qui ont permis de mener à bien ce projet, dont notamment la ministre de la Justice du Québec, Me Stéphanie Vallée.

La nouvelle gouvernance telle que définie par la loi imprime un nouveau souffle à la mission fondamentale du Barreau du Québec et se concrétisera donc, en 2015-2016, par un nouveau Conseil d'administration réduit à 16 administrateurs, dont 12 à des postes électifs, et un bâtonnier élu au suffrage universel des membres pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Une gouvernance synonyme d'une meilleure cohérence institutionnelle, en raison d'une structure plus souple, et de l'accroissement de la confiance des citoyens dans le système professionnel puisque les représentants du public compteront pour 25 % des membres du conseil.

# Accès à la justice

Lorsque l'on parle de justice dans le Grand Nord, on parle d'injustices et d'iniquités. En janvier, le Barreau du Québec a rendu public un rapport sur ses quatre missions et rencontres menées depuis le printemps 2013 auprès des communautés autochtones du Grand Nord québécois. Ce rapport compte 12 constats sur l'accès et les enjeux de la justice au nord du 49° parallèle et des recommandations concrètes pour améliorer la situation.

Les quatre missions du Barreau du Québec se sont déroulées à Puvirnituq, Kawawachikamach et Matimekush-Lac-John, Manawan et Inukjuak. À chacune de celles-ci, les représentants du Barreau du Québec ont accompagné les membres de la Cour itinérante et assisté à des audiences en matière criminelle et en protection de la jeunesse. Les représentants du Barreau ont aussi rencontré les populations et le corps policier locaux, des employés du ministère de la Justice, des avocats de l'Aide juridique et de pratique privée, certains groupes sociocommunautaires et des médias locaux.

Nous avons dressé une liste de recommandations pour chacun des douze constats consignés dans le rapport. Celles-ci vont de la sensibilisation des élus aux diverses problématiques à la rédaction des actes d'accusation dans trois langues, en passant par la révision de certains aspects des auditions afin de les adapter à la culture des Autochtones. Le Barreau du Québec a également l'intention de multiplier les efforts pour promouvoir une meilleure représentativité des Autochtones au sein de la profession et prendra des mesures pour faire connaître ses services de protection du public dans le Nord-du-Québec.

Au-delà des investissements financiers nécessaires pour répondre à plusieurs des enjeux soulevés dans son rapport, le Barreau du Québec a constaté qu'il faut collectivement développer une vision commune de la justice dans le Grand Nord. Le système de justice doit s'enraciner dans le Nord-du-Québec tout en respectant la culture des communautés autochtones. Un dossier que le Barreau du Québec continuera de suivre de très près.

# Partenariats avec d'autres ordres professionnels

Tout au long de mon mandat, j'ai considéré comme prioritaire le rapprochement entre les différents juristes et aussi avec les différents ordres. Durant la dernière année, j'ai ainsi entrepris des discussions avec la Chambre des notaires du Québec pour qu'il y ait des rencontres conjointes des deux comités exécutifs et l'identification de projets communs à mettre en place. La même démarche a été entreprise auprès de l'Ordre des comptables professionnels agréés.

Il y a également eu une conférence de presse donnée conjointement avec le Collège des médecins, en octobre 2014, afin de rendre publiques les recommandations du *Rapport du groupe de travail sur la médecine d'expertise* sur lequel ont siégé des représentants des deux ordres professionnels.

En mars 2015, le Barreau du Québec et Avocats sans frontières ont tenu conjointement une conférence de presse pour annoncer qu'ils allaient unir leurs ressources pour contribuer juridiquement à la défense de Raif Badawi, emprisonné en Arabie Saoudite.

Toujours au chapitre des rapprochements avec d'autres professionnels, j'ai tissé des liens avec des représentants de la magistrature, notamment de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale, méconnues au Québec, afin de remédier à cette situation. J'ai aussi rencontré plusieurs présidents de commissions ainsi que des représentants du Tribunal administratif du Québec pour voir comment améliorer la situation quant au système de nomination et de renouvellement des membres.

# Formation continue obligatoire et déontologie

Le processus de formation continue obligatoire, après deux périodes de référence, demandait à être simplifié. Cette réforme a été menée à bien en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience de ce programme. Au nombre des améliorations mises en place depuis le 1er avril, notons que ce sont les dispensateurs d'activités de formation agréés qui s'engagent à respecter les normes émises en la matière par le Barreau du Québec et à nommer un responsable à l'interne pour l'autorisation des différentes activités qui n'auront plus à être soumises au Comité de la formation continue obligatoire à la pièce.

Par ailleurs, l'avocat qui a suivi plus de 30 heures de formation au cours d'une période de référence de deux ans pourra en reporter jusqu'à six sur la période suivante.

D'autre part, l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des avocats*, en mars 2015, s'assortit d'une obligation de formation sur le sujet pour tous les membres du Barreau du Québec, et ce, avant le 31 mars 2016. « Plusieurs membres réclamaient une ligne téléphonique d'information sur les questions déontologiques, nous avons donc créé la ligne Info-Déonto ». Cette ligne est accessible de 8 h 15 à 17 h, les jours ouvrables. Des avocats du Bureau du syndic y offrent un soutien ponctuel en vue de la résolution d'une interrogation liée à la déontologie face à des situations théoriques ou pratiques.

# Gestion financière resserrée

Sous le bâtonnat de ma prédecesseure, Me Johanne Brodeur, Ad. E., je me suis penché avec elle sur les finances de l'organisation et nous avons pris des décisions afin d'assainir les finances du Barreau du Québec. Nous avons, notamment, réduit les activités des comités consultatifs et aboli le poste de directeur-général adjoint.

Par ailleurs, un groupe de travail avec le ministère de la Justice, la SOQUIJ, le CAIJ et les universités est en place pour réfléchir sur l'offre d'informations juridiques afin d'éviter les dédoublements et une réforme du programme de l'École du Barreau est en cours. La structure interne a aussi été revue dans un objectif d'amélioration de la performance, si bien qu'après autant d'efforts, nos états financiers affichent au terme de l'exercice un surplus enviable.

Cette situation financière nous permet donc de recommander un rabais de près de 200 \$ pour la cotisation 2016-2017 des membres (150 \$ pour la cotisation régulière en plus de l'abolition, un an à l'avance, de la cotisation de 40 \$ liée à la refonte des systèmes de technologies de l'information, dont le Tableau de l'Ordre, qui avait été votée pour trois ans).

Je laisse le Barreau du Québec aux portes de sa nouvelle gouvernance en pleine santé financière et plus que jamais en mesure de réaliser sa mission de protection du public avec excellence, efficience et efficacité. Je remercie la vice-présidente du Barreau, Me Lu Chan Khuong, Ad. E., et tous les membres du Comité exécutif et du Conseil général de leur soutien indéfectible. Un merci spécial à la directrice générale de l'Ordre, Me Lise Tremblay, ainsi qu'à toute l'équipe de direction et aux employés du Barreau du Québec. Votre contribution est inestimable!

Le bâtonnier du Québec,

Bernard Synnott

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Me Lise Tremblay, LL. B., MBA Directrice générale Barreau du Québec



Planifier, optimiser et mener à bien les activités de protection du public ont été, sans conteste, au cœur de nos actions, mais la planification des opérations nécessaires à la mise en place de la nouvelle gouvernance et, notamment, la tenue de la première élection par vote électronique de l'histoire du Barreau du Québec pour 12 postes électifs ont aussi exigé une allocation de ressources considérables.

Branché sur la nouvelle ère dans laquelle entre le Barreau du Québec, le plan stratégique 2014-2017 de l'Ordre a été adopté en juin 2014 et donne ainsi les axes stratégiques d'intervention du Barreau pour les trois prochaines années.

# Axe 1 Accroître la protection du public par des mesures préventives et dissuasives

L'amélioration des mesures préventives et dissuasives est toujours au cœur des actions de l'Ordre. L'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie* et la formation obligatoire qui y est liée sont sans contredit des éléments clés de cet axe stratégique.

Il en va de même du projet de surveillance des comptes en fidéicommis et de la comptabilité des avocats, qui a franchi une autre étape avec l'analyse de plus de 1 700 rapports comptables annuels. De plus, cette année, le Conseil général a rendu obligatoire la formation sur les normes de comptabilité pour tous les membres détenteurs d'un compte en fidéicommis.

Par ailleurs, les visites d'accompagnement professionnel sont un autre exemple d'action proactive préventive mise de l'avant pour permettre aux avocats de s'assurer de respecter toutes les règles déontologiques et de tenue de bureau.

La mise en place de la ligne Info-Déonto vise aussi la protection du public et est également une mesure préventive. Les avocats peuvent, en tout temps, consulter des syndics adjoints pour obtenir des réponses sur des questions déontologiques.

Les trousses d'aide à la pratique sont mises à jour et sont disponibles sur le site Web du Barreau. Elles continuent d'être des outils préventifs pour les membres de l'Ordre.

Finalement, la réforme de la formation continue obligatoire adoptée et mise en vigueur vise aussi à assurer le maintien des compétences professionnelles des avocats.

# Axe 2 Redéfinir la gouvernance pour permettre plus d'efficacité au Barreau du Québec et ainsi accroître sa performance dans la réalisation de sa mission

L'équipe de direction a œuvré au changement organisationnel et a revu plusieurs de ses opérations à la lumière de la nouvelle gouvernance entrée en vigueur durant l'année. Six groupes de travail créés par le Comité directeur de transition de la nouvelle gouvernance ont proposé des recommandations en regard des aspects les plus stratégiques de ce changement de culture : élections, formation des nouveaux administrateurs, gestion des comités, planification organisationnelle, communications et impacts financiers de la nouvelle gouvernance. Au terme d'une année de travaux, l'adéquation politique et administrative résultant du changement est maintenant concrétisée et plusieurs recommandations sont déjà mises en place. Évidemment, il appartiendra aux membres du nouveau Conseil d'administration, qui entreront en fonction le 18 juin prochain, de poursuivre de concert avec la direction l'implantation de la nouvelle gouvernance.

# Axe 3 Automatiser les opérations et multiplier les réseaux de distribution de l'information, des produits et des services en assurant une qualité de service uniforme et continue

Le projet de modernisation des technologies de l'information du Barreau du Québec, qui comprend la refonte du Tableau de l'Ordre, s'est poursuivi durant l'année avec le parachèvement des études de faisabilité et l'examen des solutions envisagées par le Barreau. Des comités d'experts nommés par le Comité exécutif ont d'ailleurs activement participé à toutes les étapes pour assurer que la meilleure solution, au meilleur coût, soit retenue.

Déjà, la solution SharePoint est en cours d'implantation pour assurer un meilleur partage de l'information tant à l'interne qu'à l'externe. La mise à niveau de tous les postes sur Office 2013 avec la formation adéquate des employés a été complétée.

Des démarches sont aussi en cours pour moderniser la téléphonie nécessaire pour le volume d'appels accru traité par Info-Barreau.

# Axe 4 Renforcer le lien de confiance avec les membres du Barreau et le public

Il est primordial d'accroître la satisfaction du public et des membres dans les services de l'Ordre. En 2012, nous avions fait un vaste sondage sur la connaissance et la satisfaction de nos membres à l'égard de nos services, et les résultats de ce sondage nous ont aidés dans la dernière année à mettre de l'avant des produits mieux adaptés aux besoins de nos membres. La réforme de la formation continue obligatoire en est un bon exemple, de même que le Barreau-mètre (une source inestimable d'informations sur la profession qui peut être consultée au www.barreau.qc.ca/fr/publications/avocats/barreau-metre) et le projet Justicia qui vise essentiellement les femmes dans la profession (dont neuf guides qui peuvent être consultés au www.barreau.qc.ca/fr/avocats/equite/justicia).

Pour le public, nous avons veillé à soutenir des initiatives qui permettent un meilleur accès à la justice et avons lancé de nouveaux projets en ce sens, dont le Service d'aide à la préparation d'un dossier aux petites créances et le Service téléphonique du logement, lancé à Montréal en 2013, qui a été étendu dans la dernière année à Laval, à Joliette et à Saint-Jérôme.

La participation de l'Ordre aux travaux de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et la présentation de son mémoire Éthique, déontologie et démocratie sont un autre exemple de la contribution du Barreau du Québec pour maintenir la confiance du public dans les institutions.

# Axe 5 Définir un plan de positionnement pour accroître le leadership du Barreau du Québec au sein du milieu juridique

Pour assurer un leadership dans le milieu professionnel, nous avons soutenu les efforts du bâtonnier et du Comité exécutif pour évaluer les opportunités d'alliance stratégique avec les intervenants du milieu juridique et favoriser les rapprochements avec d'autres ordres. À cet égard, des relations privilégiées ont notamment été concrétisées avec la Chambre des notaires et l'Ordre des comptables agréés. Nous partageons notamment nos meilleures pratiques en matière de protection du public.

Le Barreau du Québec, avec sa nouvelle gouvernance, est un pionnier et, à cet égard, plusieurs autres ordres professionnels souhaitent partager notre expérience.

# Axe 6 Collaborer avec les acteurs du milieu juridique pour favoriser un meilleur accès à la justice

Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile, le Barreau du Québec a identifié une occasion d'accroître le niveau de connaissance du système de justice au sein de la population et de sensibiliser les avocats et le public à la justice participative. Durant l'année, nous avons mis nos forces et nos ressources en commun avec d'autres acteurs, dont le ministère de la Justice, la magistrature, les huissiers, les notaires et des organismes communautaires pour dresser un plan d'action dont le Barreau assumera une part importante, notamment par des campagnes de communication à saveur pédagogique.

En parfaite complémentarité avec le bâtonnier du Québec, Me Bernard Synnott, et la vice-présidente, Me Lu Chan Khuong, Ad. E., que je remercie de leur confiance, et avec mon équipe de gestion compétente et engagée, nous avons pu, ensemble, relever des défis de taille et incarner le changement et les valeurs de notre plan stratégique : justice, confiance et compétence.

La directrice générale,

If them h L

Lise Tremblay, LL. B., MBA

# RAPPORT DE GESTION

### L'équipe de direction



Devant, de gauche à droite: M. Pierre Richard, directeur des Finances, Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Contentieux, Me Lise Tremblay, directrice générale, Me Dyane Perreault, directrice du Développement et du soutien à la profession, Me Marc Sauvé, directeur de Recherche et législation. Derrière, de gauche à droite: Me Geneviève Lefebvre, directrice de l'Inspection professionnelle, Me Guy Bilodeau, syndic du Barreau, M. François Racine, gestionnaire des Ressources matérielles, Me Nancy J. Trudel, directrice des Greffes, Me Laurette Laurin, Ad. E., directrice de la Formation continue, Mme France Bonneau, directrice des Communications, Me Jocelyne Tremblay, directrice de l'École du Barreau, M. Martin Dufour, directeur de la Gestion de l'information. Étaient absents de la photo: Mme Suzanne Duprat, directrice des Ressources humaines et Mme Tram Anh Tran, directrice des Technologies de l'information.

L'équipe de direction a assuré la gestion quotidienne du Barreau du Québec dans une année charnière et dans le respect des nouveaux paramètres budgétaires souhaités par les instances, et ce, tout en préparant la nouvelle gouvernance. Faits saillants des réalisations d'une année exceptionnelle, fruits du travail de collaboration de tous les services du Barreau du Québec.

- Déploiement de la nouvelle gouvernance de l'Ordre et des élections 2015 : rédaction et adoption du cadre législatif et réglementaire (Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions, Règlement sur les élections du Barreau du Québec et Procédures d'élection pour les élections 2015 du Barreau du Québec) et mise en place des élections 2015 afin de pourvoir les 12 postes électifs du nouveau Conseil d'administration de l'Ordre
- Adoption du plan stratégique 2014-2017 et identification d'un plan d'action

- Réforme de la formation continue obligatoire : rédaction et adoption du cadre réglementaire, déploiement et campagne de communication avec la publication de neuf guides explicatifs de la réforme. Offre aux membres, par le Barreau du Québec, de 316 activités de formation en salle et de 20 formations en ligne
- Opération, pour un premier cycle complet, des Registres des testaments et des mandats du Barreau du Québec : 64 667 transactions de recherche complétées
- Dépôt et présentation du mémoire Éthique, déontologie et démocratie devant la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction
- Publication d'un important rapport conjoint sur les expertises médicales avec le Collège des médecins du Québec
- Interventions législatives et judiciaires, et présences en commission parlementaire : 16 contributions du Barreau du Québec
- Contribution à l'amélioration de l'accès à la justice : quatre missions dans le Nord et dépôt d'orientations : rapport La Justice dans le Grand Nord
- Diffusion, au printemps 2014, de la campagne publicitaire radiophonique Votre avocat, maître en solutions
- Diffusion à Canal Savoir et à Télé-Québec de la saison 4 de la série Le Droit de savoir : 10 documentaires sur les droits fondamentaux

- Mise en place d'un programme de gestion de la performance pour tous les employés du Barreau du Québec : premier cycle complet effectué
- Lancement de la ligne Info-Déonto à l'intention des avocats
- Lancement de nouveaux services d'accès à la justice pour les citoyens : Service d'aide à la préparation d'un dossier aux petites créances et Service téléphonique du logement lancé à Montréal en 2013 qui a été étendu, dans la dernière année, à Laval, à Joliette et à Saint-Jérôme. Version espagnole du site en droit de l'immigration, lequel est maintenant accessible dans trois langues
- Nouveaux services de soutien à la profession : groupe de travail sur la réalité LGBT au sein de la profession, publication du Barreau-mètre qui rassemble des centaines de données sur les membres et dresse un portrait de la profession, Guide de planification de la retraite, Manuel de pratique de la médiation familiale à distance, Guide des meilleures pratiques en droit de l'immigration
- Conclusion du projet Justicia sur la rétention des femmes en pratique privée : publication de neuf guides de meilleures pratiques

# LE BARREAU : AGENT DE CHANGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

Le Barreau du Québec a pour principale mission de protéger le public, notamment en exerçant un contrôle curatif et préventif sur l'exercice de la profession d'avocat. En lien direct avec cette mission, le Barreau a la responsabilité de mettre à jour la législation et la réglementation professionnelles applicables à ses membres.

Par ailleurs, un volet important de la mission sociale du Barreau consiste à participer à la réforme du droit et à l'amélioration de la justice. Les interventions du Barreau visent notamment à assurer le respect des droits fondamentaux, la primauté du droit, l'encadrement des pouvoirs discrétionnaires de l'État, l'équité procédurale et l'indépendance judiciaire.

Le Barreau du Québec intervient auprès du législateur en analysant et en commentant les projets de loi. Dans le cadre de ses travaux, il est appelé à rencontrer les représentants de divers ministères, dont les ministères fédéral et provincial de la Justice, pour discuter de législation et d'administration de la justice. Le Barreau rencontre les représentants des tribunaux administratifs et judiciaires dans le cadre de comités de liaison et bipartites afin d'identifier des problématiques et des solutions concernant l'administration de la justice. Il est aussi appelé à intervenir judiciairement pour défendre des principes d'intérêt public.

Fidèle à la vision de son plan stratégique, le Barreau cherche par ses interventions législatives à prévenir les risques de litige et les atteintes aux droits des citoyens. Le Barreau intervient le plus tôt possible dans le processus législatif – avant le dépôt des projets de loi lorsque cela est possible – en collaboration avec les ministères initiateurs de la législation. Cela suppose le développement de liens de confiance et de collaboration entre les institutions concernées et le Barreau dans un esprit de partenariat institutionnel.

Cette collaboration a évolué de façon intéressante en 2014-2015, notamment avec le ministère de la Justice du Québec, le ministère de la Justice du Canada, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, l'Office des professions, l'Office de la protection du consommateur du Québec, la Commission des normes du travail, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Plan Nord).

# Législation, réglementation et débats publics

Pour participer à l'évolution de la législation et aux débats publics en matière de justice, le Barreau du Québec compte sur l'appui de quelque 40 comités. Au cours de l'exercice 2014-2015, il y a eu 15 lettres, mémoires ou interventions en matière de législation ou d'administration de la justice.

### QUÉBEC

Le Barreau du Québec a comparu en commission parlementaire à Québec à ce sujet :

Projet de loi nº 17 – Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions concernant la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec. Outre la comparution en commission parlementaire à Québec, le Barreau est intervenu à l'égard de projets de loi ou de documents émanant de l'Assemblée nationale, dont :

- Le projet de loi nº 1 intitulé *Loi concernant l'ins*pecteur général de la Ville de Montréal;
- Le projet de loi n° 11 intitulé *Loi sur la Société* du Plan Nord;
- Le projet de Règlement sur les consultants en immigration;
- Le projet de règlement visant les copropriétés;
- Le projet de Règlement établissant un projet pilote de médiation obligatoire pour le recouvrement des petites créances découlant d'un contrat de consommation;
- La consultation du ministère de la Justice au sujet de modifications au *Code civil du Québec* pour favoriser la mise en œuvre de garanties en espèces (PL-28);
- Le projet de loi omnibus en préparation à l'Office des professions.

D'autres sujets ont fait l'objet d'interventions du Barreau, dont :

- La présence de caméras dans les centres de détention de Montréal et de Rivière-des-Prairies, dont l'examen et les commentaires ont été transmis au ministre de la Sécurité publique;
- L'assignation de témoins étrangers modifications au Code de procédure civile;
- La proposition de réforme de la Loi sur les commissions d'enquête (Commission Charbonneau).

### CANADA

Le Barreau a produit un certain nombre d'interventions législatives sur les projets de loi fédéraux, notamment à l'égard des projets de loi suivants :

- Le projet de loi C-560 Loi modifiant la Loi sur le divorce (partage égal du rôle parental) et d'autres lois en conséquence;
- Le projet de loi C-24 Loi renforçant la citoyenneté canadienne;
- Le projet de loi S-206 Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants contre la violence éducative ordinaire);
- Le projet de loi C-13 Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur la concurrence et la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle;
- Le projet de loi C-452 Loi modifiant le Code criminel (exploitation et traite de personnes);
- ♦ Le projet de loi C-51 Loi antiterroriste de 2015.

Un autre sujet a fait l'objet d'une intervention du Barreau, dont :

La gouvernance des sociétés visées par la *Loi* canadienne sur les sociétés par actions – un mémoire a été préparé par le Comité du Barreau sur les sociétés et les personnes morales.

Avec l'Office de la protection du consommateur, le Barreau a participé à la mise à jour de la *Loi sur la protection du consommateur* avant le dépôt prochain de projets de loi. Le Barreau a collaboré avec le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'élaboration des normes d'encadrement des directives médicales anticipées. Par ailleurs, avec le ministère de la Justice du Québec, le Barreau a collaboré à la mise en place d'un projet pilote de médiation en matière de petites créances de consommation. Le

Barreau a aussi collaboré avec le ministère de la Justice du Québec en ce qui concerne la législation et la réglementation sur les copropriétés et la réforme du droit de la famille.

Ce sont là des exemples qui illustrent le souci du Barreau du Québec d'agir en prévention et en amont du processus législatif tout en développant des liens de confiance avec le gouvernement et les organismes concernés, et en faisant valoir ses préoccupations pour la protection des droits des citoyens et la pratique des avocats.

# Administration de la justice

Le Barreau du Québec rencontre régulièrement les représentants des ministères de la Justice du Québec et du Canada pour échanger et discuter de diverses questions liées à l'administration de la justice, notamment dans le cadre des comités bipartites Barreau/Justice. Les objectifs d'accès à la justice, de primauté du droit et de saine administration de la justice sont partagés par le Barreau et les ministères de la Justice du Québec et du Canada. En outre, le Barreau collabore avec le ministère de la Justice du Québec dans la mise en œuvre de leurs plans stratégiques respectifs.

Le Barreau du Québec participe en outre à de nombreux comités de liaison et bipartites avec les tribunaux administratifs et les tribunaux judiciaires.

# Interventions judiciaires

En juillet 2009, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention du Barreau du Québec dans les débats judiciaires. Le Barreau intervient si la question en litige est suffisamment importante relativement à la mission du Barreau du Québec pour justifier une intervention aux débats. Les questions en litige qui méritent une attention particulière portent notamment sur le secret professionnel, l'indépendance judiciaire, la saine administration de la justice et les

droits fondamentaux. Le Barreau du Québec est intervenu à la Cour suprême du Canada dans l'affaire de la Commission nationale des valeurs mobilières (partage des compétences, droit civil, accès des entreprises québécoises à l'expertise des membres du Barreau du Québec). Le Barreau est intervenu par ailleurs à la Cour supérieure pour soutenir un processus indépendant de fixation de la rémunération au Tribunal administratif du Québec (indépendance de la justice). Le Barreau est aussi intervenu dans la constitutionnalité des dispositions du projet de loi C-2 (modification au Code criminel), et plus récemment, il est intervenu sur le projet de loi C-10 (Loi sur la sécurité des rues et des communautés). En 2011, le Barreau est intervenu à la Cour suprême du Canada dans l'affaire du port du nigab devant les tribunaux. En 2012, le Barreau est intervenu à la Cour supérieure sur la question du droit de mourir dans la dignité et, récemment, le Barreau est intervenu à la Cour suprême du Canada dans un dossier portant sur la protection du secret professionnel de l'avocat.

L'action du Barreau du Québec influe sur les décisions en matière de primauté du droit et de saine administration de la justice. Dans la réalisation de son mandat de protection du public et de sa mission sociale, le Barreau nourrit un dialogue direct et constant avec les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le Barreau constitue ainsi un agent de changement dans la société.

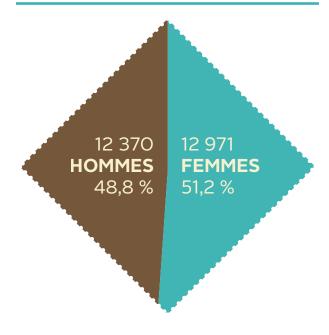
# REGARD SUR LES MEMBRES

Afin de développer des programmes et services et de demeurer à l'affût de l'évolution de la profession, le Barreau dresse le portrait le plus complet possible de ses membres dans le rapport Barreau-mètre: La profession en chiffres. En voici un aperçu.

Au cours de l'exercice 2014-2015, 628 femmes et 341 hommes ont été nouvellement inscrits au Tableau de l'Ordre.

LE BARREAU DU QUÉBEC EST LE BARREAU LE PLUS FÉMINISÉ EN AMÉRIQUE DU NORD : au 31 mars 2015, on dénombre 12 971 femmes et 12 370 hommes

### Nombre TOTAL de membres 25 357



### L'âge moyen des membres est de 45 ans :

- ♦ 49 ans pour les hommes
- 41 ans pour les femmes

# En moyenne, les membres du Barreau comptent 18 années de pratique :

- 21 ans pour les hommes
- 14 ans pour les femmes

# La diversité

À l'image de la société, les différentes facettes de la diversité sont présentes dans la profession.

# Nombre d'avocats ayant VOLONTAIREMENT indiqué l'appartenance

# à l'un de ces groupes

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Autochtones	55	61	116
Groupes ethnoculturels			
(Nord-Africains, Arabes, Noirs, Latino-américains,	713	960	1 673
Asiatiques et autres groupes minoritaires)			
LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels et trans)	186	49	235

# La relève

Les avocats comptant dix ans et moins de pratique représentent 36 % de la profession. Parmi la relève, 62 % sont des femmes et 14 % s'identifient comme Autochtones, membres d'un groupe ethnoculturel recensé ou appartenant au groupe LGBT.

# Proportion des avocats

# comptant 10 ANS DE PRATIQUE

et moins au sein du Barreau

### du Québec

HOMMES	FEMMES	TOTAL
3 395	5 612	9 007

# Des membres qui sont aussi des parents

Le Barreau offre des programmes d'aide financière et de coaching à ses membres nouveaux parents. En 2014-2015, 500 avocates et 108 avocats se sont prévalus de l'un ou l'autre de ces programmes.

# Avocats à la retraite

Le Barreau offre la possibilité à ses membres de 55 ans et plus d'opter pour la catégorie *avocat à la retraite*. En date du 31 mars 2015, il y a au total 371 avocates et 770 avocats qui ont choisi de s'inscrire à cette catégorie.

# RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE Médaille, Mérite et distinction Avocat émérite du Barreau du Québec

### LA CUVÉE 2014

Comme à chaque année, le Barreau du Québec a honoré l'excellence de six de ses membres qui se sont illustrés par des contributions exceptionnelles dans leur domaine, ainsi qu'une organisation qui favorise la conciliation travail-famille. Voici les récipiendaires.

# Médaille du Barreau du Québec

Me Madeleine Lemieux, Ad. E.



# ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET TRANSPARENCE À L'AVANT-PLAN

Plus haute distinction honorifique décernée par le Barreau du Québec, la Médaille du Barreau, qui reconnaît l'apport considérable d'un membre à l'avancement du droit et de son exercice, a été décernée à Me Madeleine Lemieux, Ad. E., dont le parcours démontre un engagement indéfectible vers une pratique toujours améliorée d'un droit qui étend son rayonnement.

Admise au Barreau en 1974, Me Lemieux a obtenu une licence en droit de l'Université Laval et a complété une maîtrise en droit à l'Université de Montréal; elle a également poursuivi des études de deuxième cycle en éthique appliquée. Me Lemieux a principalement évolué dans les domaines du droit administratif, du droit agricole, du droit du travail et du droit municipal, et elle est médiatrice accréditée. Quatrième femme à être nommée bâtonnière du Québec en 2005-2006, elle avait été, cinq ans auparavant, bâtonnière de la section de Bedford. À titre de bâtonnière, Me Lemieux s'est engagée à travailler concrètement et de façon prioritaire à la protection du public en s'assurant que les processus qui visent à le protéger soient efficaces et transparents.

Très active au sein du Barreau du Québec, Me Lemieux a présidé le Comité du Fonds d'indemnisation et a été membre de plusieurs comités statutaires, dont le Comité de discipline et le Comité d'accès à la profession. Elle a de plus présidé le groupe de travail formé par le ministère de la Justice du Québec sur la réforme du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels et, récemment, elle a accepté la présidence

du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

Hors Québec, Me Lemieux a été active au sein de la Fédération des ordres professionnels de juristes au Canada. Elle a d'autre part, à titre d'experte-conseil du Québec, livré, en Afrique du Sud, son expérience sur la législation et la règlementation concernant le maintien des services essentiels en temps de grève. Elle a surtout apporté une approche singulière en matière de médiation en vue de l'élaboration des services essentiels. Elle a aussi participé à des missions d'aide internationale en Serbie et en Haïti, missions

qui visaient à appuyer l'élaboration de structures, de règles, de politiques et les choix d'actions nécessaires à la viabilité, l'intégrité et la reconnaissance du système professionnel des avocats.

Me Madeleine Lemieux est l'auteure de l'ouvrage *Tribunaux administratifs du Québec – Règles et législation annotées,* paru en 2002. Elle assure par ailleurs la formation de membres de tribunaux administratifs et enseigne depuis plusieurs années à l'École de formation professionnelle du Barreau, plus particulièrement dans les domaines du droit professionnel, de l'éthique et de la déontologie.

## Mérite du Barreau

Me Sébastien Grammond, Ad. E., Me Denis Lemieux, Ad. E., et Me Nathalie Roy, Ad. E., ont reçu le Mérite du Barreau qui reconnaît l'accomplissement d'un haut fait professionnel, le dévouement à la cause du Barreau du Québec, l'engagement dans la défense des intérêts de la justice ou encore l'engagement social.

### Me Sébastien Grammond, Ad. E.



# UN MODÈLE DE POLYVALENCE, D'ENGAGEMENT ET D'ÉQUILIBRE

L'excellence de Me Sébastien Grammond, Ad. E., se traduit par son engagement et sa contribution dans les domaines de l'enseignement et de la pratique du droit. Plusieurs de ses réalisations démontrent des aptitudes de juriste exceptionnelles ainsi que sa volonté de mettre ses talents et ses connaissances au service des personnes et des communautés marginalisées rendant ainsi le droit plus juste et plus accessible. Féru de recherche juridique de pointe, Me Grammond est reconnu pour avoir travaillé sur des dossiers complexes et des problèmes de droit inédits. Il est considéré comme un chef de file en matière de droit des Autochtones.

Sébastien Grammond occupe actuellement le siège du doyen de la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Outre sa contribution significative – et toujours active – à l'évolution de la doctrine juridique québécoise, du droit des peuples autochtones, du droit constitutionnel et du droit comparé des contrats, Me Grammond est aussi engagé dans plusieurs activités savantes. Sur sa feuille de route, on retrouve une trentaine d'articles pour des revues, cinq monographies, la direction d'un ouvrage collectif, ainsi qu'une quarantaine de conférences prononcées au Canada et à l'étranger. Vulgarisateur juridique et communicateur talentueux, son curriculum vitae dévoile un nombre respectable d'interventions

dans les médias, qui apprécient la justesse de ses analyses et la clarté de ses explications pédagogiques.

Sur le plan international, il a notamment participé à un colloque au Chili sur les enjeux contemporains associés aux droits de la personne, et il a récemment dirigé un colloque intitulé *Regard présent sur la règle de droit et la justice transitionnelle et alternative en Amérique latine : expériences partagées*.

Me Sébastien Grammond est également engagé en faveur du bilinguisme au Canada et des droits des communautés francophones hors Québec.

### Me Denis Lemieux, Ad. E.



## UN GÉNÉREUX PARTAGE DES CONNAISSANCES

Admis au Barreau en 1968, Me Denis Lemieux, Ad. E., a contribué de façon exceptionnelle au développement et à l'avancement du droit par son enseignement, sa pratique et ses nombreuses publications. Il a particulièrement fait sa marque dans le domaine du droit administratif et des droits de la personne.

Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, Me Lemieux a, pendant 40 ans, fait bénéficier les futurs avocats de ses connaissances sur les obligations conventionnelles, le droit administratif, l'État et l'intégration économique ainsi que sur les instruments économiques en droit de l'environnement. Il a également été avocat-conseil en pratique privée et avocat-conseil auprès du ministère de la Justice du Québec de 1987 à 1993, et a plaidé de nombreuses causes à la Cour d'appel du Québec et à la Cour suprême du Canada. En tant que membre du Tribunal canadien des droits de la personne, il a rendu plusieurs décisions qui ont contribué au développement du droit, plus particulièrement à l'avancement du droit des femmes à l'égalité.

Me Lemieux a fait rayonner le Barreau au Québec tant ici qu'à l'étranger. Il a, entre autres, été professeur invité aux universités de Montpellier, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Birmingham (Royaume-Uni) et Ottawa. Parmi ses plus récentes conférences, mentionnons Le cadre juridique des marchés publics sous l'ALENA à Speyer en Allemagne et Obligations de l'État fiduciaire et sanctions juridictionnelles, à Montpellier.

Me Denis Lemieux est un avocat qui partage généreusement ses connaissances en participant à la formation continue des membres du Barreau dans le cadre de colloques, de séminaires et d'ateliers.

# LA QUÊTE D'UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE

Avocate depuis 1991, Me Nathalie Roy, Ad. E., est membre fondatrice et l'actuelle directrice générale d'Éducaloi, un organisme voué à l'éducation juridique. C'est le rapport Macdonald, publié en 1991, qui a aiguillé Me Roy sur la piste d'une meilleure accessibilité à la justice, une quête qui a guidé celle-ci vers la création d'Éducaloi. Cet organisme à but non lucratif réalise de multiples projets partout au Québec et son site Web accueille plus de deux millions de visites par année.

Son leadership a stimulé le développement d'une expertise en langage clair chez Éducaloi et le démarrage d'une démarche de sensibilisation de la communauté juridique à la nécessité d'intégrer le langage clair dans la pratique du droit. Mobilisant ses inter-

venants pour le soutien d'une information juridique de qualité, produite par des juristes et diffusée sur le Web, Éducaloi a contribué à l'émergence du langage clair au Québec, au Canada, en Amérique du Sud, en Europe et en Australie.

Préoccupée par l'amélioration de l'accès à la justice pour tous, Me Roy priorise l'objectif d'outiller les citoyens en multipliant les stratégies de transmission. Elle a ainsi animé de nombreuses activités d'éducation juridique et convaincu plusieurs institutions scolaires d'initier les jeunes de niveau secondaire au droit et à la justice. Alors qu'elle était membre du Conseil d'administration de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, de 1994 à 1997, elle a notamment mis en place le programme *Mercredi j'en parle à mon avocat*, une ligne téléphonique où les jeunes de 12 à 20 ans sont invités à consulter gratuitement un juriste.

Communicatrice, conférencière et animatrice, Me Roy participe régulièrement aux colloques et tables rondes mis sur pied par divers intervenants du domaine de la justice du Québec et d'ailleurs. Elle a fait partie

### Me Nathalie Roy, Ad. E.



des cent spécialistes appelés à participer, lors d'un colloque à Toronto, à la réflexion entreprise par le **juge Thomas A. Cromwell** dans son rapport sur la quête d'un meilleur accès à la justice au Canada.

# Mérite Innovations

Me Dominic Jaar, Ad. E.



# LE DÉVELOPPEMENT DE NORMES ET PRATIQUES EN GESTION DE L'INFORMATION

Le Mérite Innovations a été remis à Me Dominic Jaar, Ad. E., pour saluer ses avancées en matière d'innovation dans le domaine des technologies.

Passionné de nouvelles technologies, Me Dominic Jaar enseigne le commerce électronique et le droit de l'Internet. Il est également conférencier sur les problématiques liées à la gestion de l'information et a prononcé maintes communications à l'École des Hautes Études Commerciales ainsi que pour les universités de Montréal, McGill, Laval et Georgetown, et lors de congrès internationaux consacrés aux questions des nouvelles technologies appliquées au droit. À l'échelle internationale, il a participé à l'élaboration de nombreuses normes et pratiques exemplaires concernant la gestion de l'information,

l'administration de la preuve électronique, le droit et la technologie.

Me Jaar agit comme chef national des Services de gestion de l'information chez KPMG Canada. À ce titre, il travaille avec des organisations locales, nationales et internationales des secteurs privé et public afin d'analyser leur maturité et de contribuer à la définition de leur vision et de leur stratégie, de même qu'au développement de leur gouvernance, politiques et procédures, au choix et à l'implantation des systèmes, ainsi qu'à la formation des employés en matière de gestion de l'information.

Parmi les mandats à son actif, il a analysé, pour une grande municipalité québécoise, les flux, supports et formats de l'information communiquée entre la Cour municipale et ses intervenants afin de définir la meilleure stratégie d'optimisation et de gestion des ressources informationnelles. Pour le compte d'une société de détail, il a élaboré une stratégie en matière de gestion de l'information en vue d'optimiser l'état de préparation quant aux litiges et enquêtes. Il a également fourni des services de consultation dans le cadre d'un recours collectif pour le compte d'un détaillant en produits électroniques et aidé l'équipe de technologie à déterminer ses capacités internes à répondre efficacement aux exigences légales.

# Mérite Conciliation travail-famille

## LE CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE MONTRÉAL

Dans le cadre de la *Déclaration de principe sur la conciliation travail-famille*, le Barreau souligne et fait connaître des solutions implantées dans divers milieux de travail en remettant le Mérite Conciliation travail-famille, qui va Centre communautaire juridique de Montréal (CCJM).

Créé en mai 1973, le CCJM, personne morale créée par la Commission des services juridiques, a pour mission d'assurer l'accès à la justice aux Montréalais et aux Lavallois financièrement admissibles à la mesure prévue par la *Loi sur l'aide juridique*. Le CCJM emploie 240 personnes, dont 110 avocats répartis dans 11 bureaux d'aide juridique et un siège social.

Au cours des deux dernières années, le CCJM a mis en œuvre des mesures concrètes pour favoriser la conciliation travail-famille de ses avocats et de ses employés, notamment par l'élaboration de la *Politique sur les demandes de congé partiel sans traitement d'un avocat dont la présence est requise auprès d'un proche.* 

Grâce à cette politique, qui prévoit les situations admissibles ainsi que le mode de sélections des demandes, des avocats ont fait le choix de réduire leur semaine de travail pour s'occuper d'un enfant en âge préscolaire ou d'un parent en perte d'autonomie. Cette politique se veut une façon d'atteindre un équilibre entre les besoins du service et les impératifs familiaux.

Par ailleurs, un projet pilote permet à un certain nombre d'employés de bureau de bénéficier d'un horaire de travail différent de celui prévu à la convention collective. Plus d'une dizaine de personnes s'en sont prévalues. Si l'expérience s'avère un succès, elle sera étendue à l'ensemble des bureaux.

Ces initiatives découlent du plan stratégique 2013-2017 dans lequel la CCJM s'engage à offrir un milieu de travail qui favorise la santé et le bien-être, et qui démontre clairement la volonté de prioriser la qualité de vie des employés ainsi que la conciliation travail-famille.

# Mérite Christine-Tourigny

Me Adelle Blackett, Ad. E.



# ENGAGÉE DANS LA CAUSE DES FEMMES DU QUÉBEC ET D'AILLEURS

Professeure depuis 14 ans et membre du Barreau depuis 2006, Me Adelle Blackett, Ad. E., s'intéresse au droit du travail transnational et aux droits de la personne, notamment aux droits des travailleurs historiquement marginalisés. Ayant développé une expertise dans un domaine qui touche particulièrement les femmes, soit celui des travailleuses domestiques, Me Blackett possède une renommée internationale sur les questions concernant la protection juridique de celles-ci, leur nouvelle mobilité et leur exploitation. Elle est par ailleurs à l'origine de contributions importantes à l'amélioration de l'accès à la justice, surtout pour des femmes marginalisées.

Éprise de justice sociale depuis le début de sa carrière universitaire, Me Blackett suit un parcours professionnel et académique qui confère à son travail une solide dimension sociale et un rayonnement international. Le risque que les travailleuses domestiques se retrouvent dans des conditions rappelant celles de l'esclavage est réel, y compris au Québec et au Canada. Jumelée à sa qualité de chercheuse exceptionnelle, une partie du travail de Me Blackett consiste à rappeler cet aspect encore trop souvent ignoré ou sous-estimé par le public et la communauté juridique.

À cet égard, l'apport de Me Blackett est remarquable. Elle a notamment travaillé auprès de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à Genève, pour améliorer l'encadrement juridique et promouvoir le travail décent des travailleuses domestiques. Elle a aussi mené plusieurs projets de recherche sur le sujet au Canada et ailleurs. Au cours de sa carrière, Me Blackett a écrit, coécrit ou rédigé quantité d'articles, de livres et prononcé de nombreuses conférences dans des grandes villes, dont Cape Town, Barcelone, Melbourne et New York.

La professeure Blackett siège à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec depuis 2009. Elle a participé à l'élaboration de plusieurs rapports importants sur les travailleurs migrants et sur le profilage racial. Depuis 2011, elle est aussi l'experte internationale engagée par l'OIT et responsable pour la rédaction d'un avant-projet du *Code du travail d'Haïti*. Me Blackett a été fréquemment invitée à des conférences nationales et internationales, incluant des événements prestigieux tels que la conférence annuelle du Conseil canadien de droit international (2013).

Enfin, elle a créé le Laboratoire de recherche sur le droit du travail et le développement (LLDRD) à l'Université McGill. Sous sa direction, ce laboratoire s'est imposé comme un acteur majeur dans ce domaine. Elle est également coordonnatrice de la recherche au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT).

# Distinction *Avocat émérite* 2014

Les récipiendaires de la distinction Avocat émérite entourent, au centre, le bâtonnier du Québec, Me Bernard Synnott



Le Barreau du Québec a décerné la distinction Avocat émérite (Ad. E.) lors d'une cérémonie officielle qui a eu lieu le 17 septembre 2014, au Windsor, à Montréal.

Depuis 2007, le Barreau du Québec décerne annuellement la distinction honorifique *Avocat émérite* à ses membres les plus méritants en signe de reconnaissance pour l'excellence de leurs actions professionnelles, pour leur parcours d'exception ayant contribué à renforcer l'image de la profession ou pour leur rayonnement dans leur milieu social et communautaire. S'ajoutant à la suite du nom du récipiendaire, cette marque honorifique se lit Ad. E., abréviation du latin *Advocatus Emeritus*.

Les avocats récipiendaires de la distinction *Avocat émérite* en 2014 sont :

Me Adelle Blackett, Ad. E. Montréal

Me Jean-Yves Brière, Ad. E. Montréal

Me Marie Cossette, Ad. E. Québec

Me François Crépeau, Ad. E. Montréal

L'honorable Marie Deschamps, C.C., Ad. E. Montréal

Me Caroline Ferland, Ad. E. Montréal

Me Dominic Jaar, Ad. E. Montréal

Me Daniel Jutras, Ad. E. Montréal

Me Henri Kélada, Ad. E. Abitibi-Témiscamingue

Me Marie Christine Kirouack, Ad. E. Montréal

Me Jacques Ladouceur, Ad. E. Abitibi-Témiscamingue

Me Denis Lemieux, Ad. E. Québec

Me Yves Morin, Ad. E. Longueuil

Me Annick Murphy, Ad. E. Québec

Me Yves Papineau, Ad. E. Montréal

M. le bâtonnier Nicolas Plourde, Ad. E. Montréal

Me Simon V. Potter, Ad. E. Montréal

Me Sylvie Rodrigue, Ad. E. Montréal

Me Nathalie Roy, Ad. E. Montréal

Les récipiendaires de la Médaille, du Mérite Christine-Tourigny et des Mérites du Barreau ont reçu la distinction Avocat émérite, s'ils ne l'avaient pas déjà reçue.

# LE PERSONNEL DU BARREAU

Voici le personnel du Barreau du Québec pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> avril 2014 et se terminant le 31 mars 2015. À noter que les personnes dont le nom est suivi de l'astérisque (\*) n'étaient plus employées du Barreau le 31 mars 2015.

# Direction générale

Audrey Besnier, adjointe de la directrice générale et du chef de cabinet

Me Marc Bishaï, avocat au contentieux

Me Johanne Brodeur, Ad. E., bâtonnière sortante du Québec

Julie Delorme, adjointe au secrétariat de l'Ordre (temporaire)\*

Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux

France Ducharme, secrétaire des avocats au contentieux

Katlyne Gaspard, conseillère aux événements corporatifs

Me Gaston Gauthier, avocat au contentieux

Annie Langlois, adjointe au secrétariat de l'Ordre

Me Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier

Chantal Sabourin, technicienne juridique au contentieux

Me Lu Chan Khuong, Ad. E., vice-présidente

Me Bernard Synnott, bâtonnier du Québec

Sylvie Thobois, adjointe au cabinet du bâtonnier et à la direction générale

Me Lise Tremblay, directrice générale

Linda Bélanger, adjointe au secrétariat de l'Ordre (temporaire)\*

Diane Fillion, adjointe de la directrice générale et du chef du cabinet (temporaire)\*

# Bureau du syndic

### MONTRÉAL

Bouchra Adaoui, agente d'information au public

Me Maryse Ali, avocate

Me Julie Barnabé, avocate à la conciliation

Solange Bellavance, secrétaire de relève (temporaire)\*

Me Nicolas Bellemare, syndic adjoint

Margarette Bernard, adjointe d'avocats

Émilie Komanian, commis syndic\*

Anthony Pierre Freiji, étudiant\*

Sitthisack Sichantho, commis d'entrées de données (temporaire)

Armand Bourassa, inspecteur-enquêteur (temporaire)\*

Michel Cerro, préposé à la gestion des prises de possession

Me François Couture, syndic adjoint

Me Édith Delisle, avocate à la conciliation

Me Corinne Denis-Masse, avocate

Katherine Deslauriers, adjointe juridique aux syndics adjoints

Me Pierre Despatis, syndic adjoint

Hager Eghtedari, adjointe d'avocats

Me Chantal Fafard, avocate à la conciliation

Nathalie Gagnon, secrétaire inspection

Me François Joli-Cœur, avocat\*

Linda Kelley, commis à la numérisation

Suzanne Laberge, inspectrice-enquêtrice

Me Marie-France Laforce, avocate accueil
Me Luc Lapierre, syndic adjoint
Nicole Leduc, directrice administrative\*
Francine Leroux, adjointe juridique aux syndics adjoints

adjoints
Iudita Luparu, commis de service

Me Guylaine Mallette, syndic adjoint

Me Daniel Mandron, syndic adjoint

Me Claudie Lévesque, syndic adjoint

Me Monik Trempe, avocate, conciliation

Émeline Dalmaz, secrétaire de relève

Anne-Frédérique Déry, secrétaire (temporaire)

Me Marilyn Emery, avocate (temporaire)

Yousra Moudrika, inspectrice-enquêtrice

Geneviève Larochelle, étudiante (temporaire)\*

Nikolas Lefebvre, inspecteur-enquêteur

Me Sarah-Maude Massicotte, avocate\*
Pierre Mauro, inspecteur-enquêteur
Diane Midgley, réceptionniste et préposée
à l'information

Monique Massicotte, adjointe juridique aux

syndics adjoints

Diane Miron, préposée au service de l'inspection

Me Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint

Me Brigitte Nadeau, syndic adjoint

Me Natalia Ouellette, avocate à la conciliation

Judith-Siline Nazaire, secrétaire de soutien

Evelyne Paillé, analyste au service des enquêtes

Richard Perron, inspecteur-enquêteur\*

Me Anne Provost, avocate à la conciliation

Sophie Roberge, préposée à la gestion de dossiers

au Service de l'inspection

Louise Rochon, préposée à la gestion de dossiers au Service de l'inspection\*

Me Josée Roussin, directrice administrative et professionnelle

Nicole Roy, adjointe d'avocats

Me Miriame Sanschagrin, avocate

Claire Saulnier, adjointe du syndic et de la directrice administrative et professionnelle Julie Sigouin, adjointe juridique aux syndics adjoints

Me Jasmine Simard, avocate

Me Marie-Claude Thibault, syndique adjointe
Me Johanne Thibodeau, avocate à la conciliation

Janissa Uriol, adjointe d'avocats

Nancy Vincent, adjointe juridique aux syndics adjoints

Bianca Voinescu, technicienne à l'inspection, comptabilité et enquête

M<sup>e</sup> Stephen Wishart, syndic adjoint M<sup>e</sup> Cesar Augusto Zapata Meija, avocat M<sup>e</sup> Guy Bilodeau, syndic

## QUÉBEC

Me Daniel Gagnon, syndic adjoint
Me Lise Gagnon, avocate à la conciliation
Me Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint
et administration
Me Dominique Jolin, avocate
Isabelle Martin, adjointe juridique
Me Patrick Richard, syndic adjoint
Nathalie Roy, secrétaire syndic adjoint

Claudine Vézina, secrétaire-réceptionniste

Jessica Yelle, adjoint juridique des syndics adjoints (temporaire)\*

# Communications

Martine Boivin, rédactrice en chef du *Journal* du Barreau

France Bonneau, directrice

Marie-Hélène Jodoin, adjointe aux communications

Stéphane Jose, coordonnateur des communications imprimées et électroniques

Martine Meilleur, coordonnatrice des communications

Claire Mercier, secrétaire de la directrice

Chantale Pelletier, coordonnatrice des communications et publications \*

Virginie Savard, coordonnatrice aux communications

Marie St-Hilaire, secrétaire de la directrice (temporaire)

Marie-Pierre Leduc, coordonnatrice aux communications (temporaire)\*

# École du Barreau

Michel Bal, agent aux dossiers étudiants
Solange Bastien, secrétaire à la documentation
Amélie Borges, adjointe de la directrice
Me Geneviève Cabana, adjointe de la responsable
du programme et des évaluations
Jacinthe Caron, secrétaire au programme
Brigitte Desmarais, adjointe aux évaluations
Johanne Dubois, préposée à la comptabilité
Marina Goncharova, préposée aux stages
Denise Goyer, préposée aux services étudiants
et aux stages\*

Kathy Otis, commis à la comptabilité

Danielle Rodrigue, chargée de la gestion financière

Daniel Sburlea, commis à la comptabilité\*

Me Jocelyne Tremblay, directrice

# ÉCOLE DU BARREAU - CENTRE DE MONTRÉAL

Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants

Me Brigitte Deslandes, adjointe à la direction

Marie-Andrée Pineault, préposée aux services étudiants

Céline Théberge, secrétaire de la directrice

Me Josée Turcotte, directrice du Centre de Montréal

Sarah St-Jean, préposée à l'information

### ÉCOLE DU BARREAU - CENTRE D'OTTAWA

Solange Labrosse, secrétaire du directeur Me Jean-Paul Osborne, directeur du Centre d'Ottawa Laïla Oufkir, secrétaire-réceptionniste

### ÉCOLE DU BARREAU - CENTRE DE QUÉBEC

Me Mabel Dawson, directrice du Centre de Québec\*

Me André Jacques, directeur du Centre de Québec Lyne Leclerc, préposée aux activités de formation et aux évaluations

Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire

Louise Villeneuve, secrétaire-réceptionniste

## ÉCOLE DU BARREAU - CENTRE DE SHERBROOKE

Lysane Boyer, préposée aux ateliers et aux examens Rachel Dostie, secrétaire du directeur \* Francine Giguère, secrétaire-réceptionniste Me Daniel Grégoire, directeur du Centre de Sherbrooke Josée Labrecque, secrétaire du directeur Me Guy Morin, directeur du Centre de Sherbrooke\*

# **Finances**

Josée Dépatie, préposée aux cotisations (temporaire)

Lyne Dupras, préposée à la comptabilité
Marie Fabiola Turgeon, adjointe du directeur
Hélène Graveline, chef comptable\*
Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations
Réjean Maheu, contrôleur corporatif
Myriam Parent, préposée aux cotisations
et aux revenus

Pierre Richard, directeur

Thi Ngoc Suong Le (Sue Le), technicienne en comptabilité aux revenus/placements

Mohammed Zahiri, technicien en comptabilité aux revenus et comptes-clients

Regragui Nissrine, chef comptable

Mamadou Bamba, technicien comptable (temporaire)

Zahia Boukerma, commis à la comptabilité et aux revenus

# Formation continue

Me Laurette Laurin, directrice de la Formation continue du Barreau du Québec

Mehnaz Akhtar, adjointe de la directrice

Me Anne-Marie Pierrot, responsable de la formation continue et des équivalences

Marie Agnesetti, agente aux demandes individuelles des membres

Me Gilles Bachand, avocat

Diane Boivin, agente aux inscriptions et à la facturation

Michèle Bernard, agente aux activités de formation

Marie-Ève Castonguay, coordonnatrice de la formation continue

Jeannette Corey, agente aux activités de formation Charles Hounwanou, agent aux dispensateurs Me Yanneck Ostaficzuk, responsable du service à la clientèle et du contenu technologique Ginette Vallée, agente aux activités de formation Lynda Yahyaoui, secrétaire aux équivalences Julie Coulombe, coordonnatrice marketing et comptes-clients

## Gestion de l'information

Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives

Martin Dufour, directeur

Lucie Grenier, technicienne sénior en documentation

Marie-Ève Hétu, technicienne en gestion des documents et archives

Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

Muriel Vaillancourt, technicienne sénior en documentation

Anna Zaets, technicienne en gestion des documents et archives (temporaire)

## **Greffes**

Claudia Aguirre, préposée au greffe d'arbitrage Lina Aquino, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Lynda Arseneault, adjointe du directeur du Service des greffes

Martine Aubry, préposée au greffe d'arbitrage\* Leïla Manuela Bechio, agente aux testaments Élise Boivin Gionet, agente aux testaments Johanne Bouchard, préposée à l'information et à la numérisation

Mélanie Christman, agente aux testaments (temporaire)\*

Stéphanie Corbin, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Lucie Corriveau, préposée coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicommis

Marjorie Desmarcheliers, agente aux testaments

Élise Dulude, préposée à l'admission et aux inscriptions

Manon Fontaine, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et aux bases de données

Chantal Hébert, préposée aux registres

Stéphanie Huot, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Harry Jean-Charles, commis au service à la clientèle, inscription annuelle (temporaire)\*

Me Anne-Sophie Jolin, superviseur du Service des greffes

Aïda Kenane, préposée à l'information et à la numérisation au greffe de discipline (temporaire)\*

Louis Labelle, préposé au greffe d'arbitrage Sylvie Lamothe, réceptionniste, préposée

Anne-Marie Lauriault, préposée au greffe de réinscription

à l'information

Michel Moisan, technicien service à la clientèle\*

Lyria Mosteghanemi, technicienne juridique au greffe d'arbitrage et au comité de révision

Ghislaine Odam, réceptionniste, préposée à l'information

Me Nathalie Nicole Poirier, superviseure du Service des greffes

Geneviève Robidas, préposée au Service des greffes

Sylvie Roy, secrétaire au greffe d'indemnisation et coordonnatrice de projets

Sylvie Ruel, commis (temporaire)\*

Thibaud Saint-Martin, technicien juridique volant (temporaire)

Me Nancy Trudel, directrice du Service des greffes

Tania Turlotin, agente aux testaments

Geneviève Verrette, agente Info-Barreau

Penny Panorea Zaharatos, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)\*

Camille Prud'homme, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)

Guillaume Doucet Boudreau, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)

Alfredo De la Cruz Ariza, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)

# Inspection professionnelle

Denis Bédard, technicien en comptabilité sénior

Me Julie A. Blondin, avocate

Me Stéphanie Boutin, avocate

Maxime Cartier Aubertin, préposé au traitement des guides d'autoévaluation

Anne Dupuis, secrétaire aux inspections comptables (temporaire)

Isabelle Gauthier, technicienne en comptabilité sénior

Raymonde Guay, secrétaire de direction

Kim Lavoie, secrétaire projets spéciaux (temporaire)

Me Geneviève Lefebvre, directrice

Natacha Legault-Dumont, avocate (temporaire)

Josée Magnan, secrétaire aux inspections comptables

Andrée Matteau, coordonnatrice aux inspections comptables

Hélène Nakache, secrétaire aux projets spéciaux

Claire Ouellet, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation\*

Me Marilou Rivest, avocate (temporaire)\*

Cléopatra Ungureanu, technicienne comptable (temporaire)\*

Caroline Gagnon, coordonnatrice aux inspections comptables

Hélène Raymond, commis à la numérisation (temporaire)

Katia-Anne Morency, technicienne en comptabilité (temporaire)

Marilyne Boucher-Duguay, technicienne juridique Me Maude Miron-Bilodeau, avocate (temporaire)

# Recherche et législation

Me Ana Victoria Aguerre, avocate

Danièle Gignac, secrétaire

Réa Hawi, avocate

Magali Job, secrétaire

Charlotte Léger, secrétaire

Jocelyne Major, secrétaire du directeur

Me Chantal Perreault, avocate

Louis-Philippe Raynault-Ollu, stagiaire avocat\*

Me Marc Sauvé, directeur

Maxime Fournier, avocat (temporaire)

Nicolas Le Grand Alary, stagiaire en droit (temporaire)

Pascale Legault, avocate (temporaire)

Marie-Josée Paiement, avocate (temporaire)

# **Ressources humaines**

Élise Deacon, conseillère en ressources humaines, dotation et recrutement

Suzanne Duprat, directrice

Éric L'Italien, conseiller en ressources humaines et relations de travail

Sonia De Cesare, technicienne de la paie aux ressources humaines\*

Marie-France Ladrie, technicienne de la paie (temporaire)

Marie St-Hilaire, adjointe (temporaire)

Samantha Robb, commis (temporaire)

Graveline Denise, adjointe

Khoi Pham, étudiant\*

# Ressources matérielles

Lionel Achard, commis de service

Pierre Bourget, préposé soutien administratif

Guy Chamberland, employé de service

René Gervais, employé de service

François Racine, gestionnaire des ressources matérielles et de l'approvisionnement

# Service du développement et du soutien à la profession

Lyne Daigle, secrétaire (associations)

Me Alexandre Désy, avocat responsable au développement de la profession

Sophie Gagnon, secrétaire

Me Annick Gariepy, avocate responsable au soutien à la profession

Marie-Ève Leblond, secrétaire (équité)

Me Fanie Pelletier, conseillère à l'équité

Me Dyane Perreault, directrice

Louise Ste-Marie, secrétaire de la directrice

Lan Hoang, secrétaire, service de garde

# Technologies de l'information

Pierre Olivier Beaudry, administration des systèmes Linux et Windows

Zoheir Bougriou, coordonnateur à l'exploitation et à la gestion de projets

Cristina Lucica Coman, analyste-programmeur

Rachid El-Hachem, analyste-programmeur

Normand Fafard, architecte de solution

Daniel LaSalle, administrateur des systèmes Linux et Windows\*

Gaétan Lemelin, architecte de solutions

Charles Prévost, administrateur des réseaux et de la téléphonie

Jean-Pierre St-Yves, analyste-programmeur

Tram Anh Tran, directrice

Tien Duc Nguyen, administrateur des systèmes Linux et Windows

Mamadou K. Barry, technicien en soutien technique aux usagers

Éric Cuenca, coordonnateur en gestion du changement\*

Alexandre Venne, technicien en soutien technique aux usagers\*



## ADMINISTRATION

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec s'est tenue le samedi 7 juin 2014, à compter de 12 h, dans les salles Boréal 2 et 3 du Centre des congrès, à Tremblant.

Cinq résolutions ont été soumises à l'assemblée générale annuelle des membres. Elles visent :

- La fixation de la cotisation pour l'exercice 2015-2016;
- La fixation de la cotisation au fonds d'autoprotection pour l'exercice 2015-2016;
- La fixation de la cotisation d'équilibre au fond d'études juridiques pour l'exercice 2015-2016;
- La fixation de la cotisation au programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) pour l'exercice 2015-2016.

### Fait saillant

Fixe la cotisation annuelle 2015-2016 au Barreau du Québec en tenant en compte du fait que des investissements importants de l'ordre de 3,5 millions de dollars sont requis pour l'inspection professionnelle et les technologies de l'information au cours de cet exercice, et des exercices suivants, afin d'effectuer la mise à niveau des systèmes d'information, vieux de plus de 24 ans, et de poursuivre le remplacement des logiciels et des équipements vétustes et non performants du Barreau tels que le Tableau de l'Ordre, le site Web – y compris le volet Formation continue – le logiciel de cotisations, d'autres logiciels ainsi que des équipements périphériques.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL

### Conseil général 2014-2015



### Les membres

Le bâtonnier du Québec, Me Bernard Synnott Me Lu Chan Khuong, Ad. E., vice-présidente

### Déléguée de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

La bâtonnière Peggy Corbel Warolin

### Déléguée de la section d'Arthabaska

La bâtonnière Claudia Chabot

### Délégué de la section du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine

Le bâtonnier Pierre Lévesque

### Déléguée de la section de Bedford

Me Allyson Guérin (en remplacement de la bâtonnière Marie-Claude Landry, Ad. E.)

### Délégué de la section de la Côte-Nord

Le bâtonnier Jean-Rock Genest

### Délégué de la section de Laurentides-Lanaudière

Le bâtonnier Louis-François Asselin

### Délégué de la section de Laval

Le bâtonnier Normand La Badie

### Délégué de la section de Longueuil

Le bâtonnier Benoît Gariépy

### Délégués de la section de la Mauricie

La bâtonnière Hélène Massicotte

Me Alain Blanchard

### Délégués de la section de Montréal

Le bâtonnier Gregory James Moore

Me Pierre-Luc Beauchesne

Me Nancy Cleman

Me Philippe Décary

Me Magali Fournier

Me Tiberiu Hollander

Me Andréanne Malacket

Me Marie-France Veilleux

Me Laurent Soustiel

Me Simon Tremblay

### Délégués de la section de l'Outaouais

Le bâtonnier Luc Gagné

Me Normand Auclair

### Déléguées de la section de Québec

La bâtonnière Hélène Carrier

Me Maryse Carré

Me Catherine Claveau

Me Audrey Gagnon

Me Sophie Gauthier

### Déléguée de la section de Richelieu

Me Maryse Dubé

### Déléguée de la section du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Me Isabelle Boillat

### Délégués de la section de Saint-François

Le bâtonnier Claude Villeneuve

Me Maxime Bernatchez

### MEMBRES NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

M. Sylvain Blanchette

M. Louis Roy

Mme Noëlla Lavoie

M<sup>me</sup> Renée Piette

### **OBSERVATEURS (NON VOTANTS)**

M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, Ad. E., bâtonnière sortante du Québec

Me Marc Lemay, Abitibi-Témiscamingue

Me Guy Boisvert, Arthabaska

Me Clément Massé, c.r., Ad. E.,

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Me Robert Poitras (en remplacement d'Allyson Guérin), Bedford

Me Isabelle Blouin, Côte-Nord

Me Martine Létourneau, Laurentides-Lanaudière

Me Annie Fortin, Laval

Me Julie-Maude Greffe, Longueuil

Me Mario Welsh, Québec

Me Anne-Marie Montplaisir, Richelieu

La bâtonnière Ginette Desjardins, Richelieu

Me Benoit Amyot, Saguenay-Lac-Saint-Jean

La bâtonnière Pascale F. Tremblay,

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Me Christine Jutras (en remplacement de Caroline Blache), Association des avocats et des avocates de province

### INVITÉS (NON VOTANTS)

Me Lise Tremblay, directrice générale

Me Antoine Leduc (en remplacement de Michèle Moreau), Association du Barreau canadien

Me Maxime Bernatchez (en remplacement de Christine Jutras), Association des avocats et des avocates de province

Me Marie-Ève Landreville, Association des jeunes barreaux du Québec

Me Pierre M. Gagnon, Comité sur la gouvernance et l'éthique

Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

Me Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier

### Les réunions

- 23-24 avril 2014, Montréal
- 19-20 juin 2014, Montréal
- 24-25 septembre 2014, Estérel
- ♦ 31 octobre 2014, par téléphone
- 4 et 5 décembre 2014, Montréal

### **Faits saillants**

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Conseil général sont résumées ci-après :

- Nomme les membres des comités statutaires;
- ♦ Fixe la rémunération des élus;
- Nomme les récipiendaires du titre *Avocat émérite* (Ad. E.);

Afin que la nouvelle gouvernance puisse voir le jour :

- ◇ APPROUVE le projet de loi modifiant la Loi sur le Barreau, tel que présenté sous réserve de modifications que pourraient apporter l'Office des professions et le ministère de la Justice;
- ◇ APPROUVE le projet de Règlement sur les élections du Barreau du Québec, sous réserve de modifications que pourraient apporter l'Office des professions et le ministère de la Justice;
- APPROUVE le projet de modifications aux Règles de régie interne, tel que présenté, qui intègre les ajouts décidés et tous les autres documents administratifs nécessaires à la mise en place de la nouvelle gouvernance;
- ADOPTE une nouvelle règle d'alternance au bâtonnat et entre les sections pour certains sièges au Conseil d'administration du Barreau du Québec;

- DÉTERMINE donc, pour les fins de l'article 6 du projet de Règlement sur les élections du Barreau du Québec, l'alternance de la façon suivante :
  - a) Laurentides-Lanaudière, Laval, Outaouais;
  - b) Richelieu, Longueuil, Arthabaska;
  - c) Bedford, Mauricie, Saint-François;
  - d) Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- NOMME les membres du Comité électoral;
- DÉTERMINE qu'en raison de l'adoption du nouveau Code de déontologie des avocats, une formation obligatoire devra être suivie au plus tard le 31 décembre 2015;
- DÉCIDE que les membres qui bénéficient actuellement d'une dispense de 30 heures, et que ceux qui bénéficieront d'une dispense de formation jusqu'au 31 décembre 2015 et qui n'auront pas suivi cette formation, seront tenus de suivre cette formation obligatoire dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle prendra fin la dispense accordée;
- APPROUVE le projet de réforme de la Formation continue obligatoire;
- NOMME Me Guy Bilodeau, syndic du Barreau du Québec;
- ADOPTE le plan stratégique 2014-2017 de l'Ordre;
- ENTÉRINE les recommandations du rapport final du Groupe de travail sur la révision du Code de déontologie des avocats et en confie le suivi à la direction générale;
- DÉSIGNE les membres du Comité de révision selon le Règlement sur la délivrance d'un permis du Barreau du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par le Barreau du Québec en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;

- ADOPTE des principes et les grandes orientations énoncés dans le rapport du Groupe de travail conjoint du Barreau du Québec et du Collège des médecins sur les expertises;
- MANDATE le Groupe de travail conjoint afin qu'il complète ses travaux liés à l'expertise et aux témoignages en matière pénale et criminelle et lui demande de porter une attention particulière aux expertises et aux témoignages des experts en matière pénale et criminelle ainsi qu'au processus des plaintes auprès du Collège des médecins du Québec;
- ♦ ADOPTE les guides du projet Justicia;
- ◇ APPROUVE la modification proposée à la Loi sur le Barreau afin de protéger et de défendre le secret professionnel de l'avocat lors de demandes d'accès du CCRC à des documents pouvant faire l'objet de protection du secret professionnel de l'avocat;

- APPROUVE le mémoire du Barreau devant être présenté à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
- APPROUVE le rapport sur les missions du Barreau du Québec auprès des communautés autochtones;
- MAINTIENT à leur niveau actuel de 1 200 \$ les cotisations ou primes d'assurance responsabilité professionnelle annuelle, en conservant leurs conditions et modalités de paiement, et maintient à leur niveau actuel de 10 millions de dollars et de un million de dollars les montants de garanties pour la période du 1er avril 2015 au 1er avril 2016.

### <u>LE COMITÉ</u> EXÉCUTIF

### Comité exécutif 2014-2015



### Les membres

Le bâtonnier du Québec, Bernard Synnott

Me Lu Chan Khuong, Ad. E., vice-présidente

Le bâtonnier Gregory James Moore (Montréal)

Me Andréanne Malacket (Montréal)

Me Magali Fournier (Montréal)

La bâtonnière Hélène Carrier (Québec)

Me Catherine Claveau (Québec)

Me Maryse Dubé (Richelieu)

Me Isabelle Boillat (Saguenay–Lac-Saint-Jean)

Mme Renée Piette, représentante du public

Me Lise Tremblay, directrice générale Me Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

Me Johanne Brodeur, Ad. E., bâtonnière sortante

### Les réunions

- ♦ 3 avril 2014, par courriel
- ♦ 7 avril 2014, par courriel
- → 7 avril 2014, par téléphone
- 10 avril 2014, par courriel
- 15 avril 2014, par téléphone
- 24 avril 2014, Montréal
- 1er mai 2014, par courriel
- ♦ 7 mai 2014, par courriel
- 13 mai 2014, par courriel
- 22 mai 2014, Montréal
- 27 mai 2014, par courriel
- 3 juin 2014, par courriel
- 10 juin 2014, par courriel

du Québec

- 18 juin 2014, Montréal
- 26 juin 2014, par courriel
- 10-11 juillet 2014, North Hatley
- ♦ 16 juillet 2014, par courriel
- 22 juillet 2014, par courriel
- 18 août 2014, par courriel
- 28 août 2014, Montréal
- 3 septembre 2014, par courriel
- 9 septembre 2014, par courriel
- 11 septembre 2014, par téléphone
- 19 septembre 2014, par téléphone
- 23 septembre 2014, Estérel
- 16 octobre 2014, Montréal
- 29 octobre 2014, par téléphone
- 10 novembre 2014, par téléphone
- 20 novembre 2014, Montréal
- 3 décembre 2014, Montréal
- 8 décembre 2014, par courriel
- 12 janvier 2015, par courriel
- 13 janvier 2015, par courriel
- 22 janvier 2015, Montréal
- 19-20 février 2015, Montebello
- 25 février 2015, par courriel
- 11 mars 2015, par téléphone
- 19 mars 2015, par courriel
- 31 mars 2015, Québec

### **Faits saillants**

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Comité exécutif sont résumées ci-après :

- Délivre les permis spéciaux, les permis restrictifs et les permis de conseiller en loi;
- Rejette ou accueille les demandes de réclamation au Fonds d'indemnisation;
- Nomme les membres des comités consultatifs de même que les syndics ad hoc et correspondants;
- Procède aux radiations administratives;
- Recommande au Conseil général les niveaux de cotisations;
- Rejette ou accueille les demandes d'aide financière ainsi que les subventions;
- Décide ou non d'intervenir dans les débats judiciaires;
- APPROUVE les augmentations d'affectations pour le Fonds d'opérations de l'immeuble et pour le projet informatique en nouvelles technologies de l'information lié à la refonte du Tableau de l'Ordre, et autorise une affectation pour la nouvelle gouvernance;
- PROPOSE au Conseil général une nouvelle règle d'alternance dans le cadre de la nouvelle gouvernance;
- APPROUVE certaines recommandations du Rapport consolidé des travaux des six groupes de travail sur la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec;
- DÉSIGNE les membres de la Commission électorale en vue des premières élections de la nouvelle gouvernance;
- MODIFIE les conditions d'ouverture du Service de règlement des différends (Service de médiation à forfaits), notamment en augmentant à 35 000 \$ le plafond des demandes et en permettant aux entreprises de 25 employés et moins de faire appel au Service;

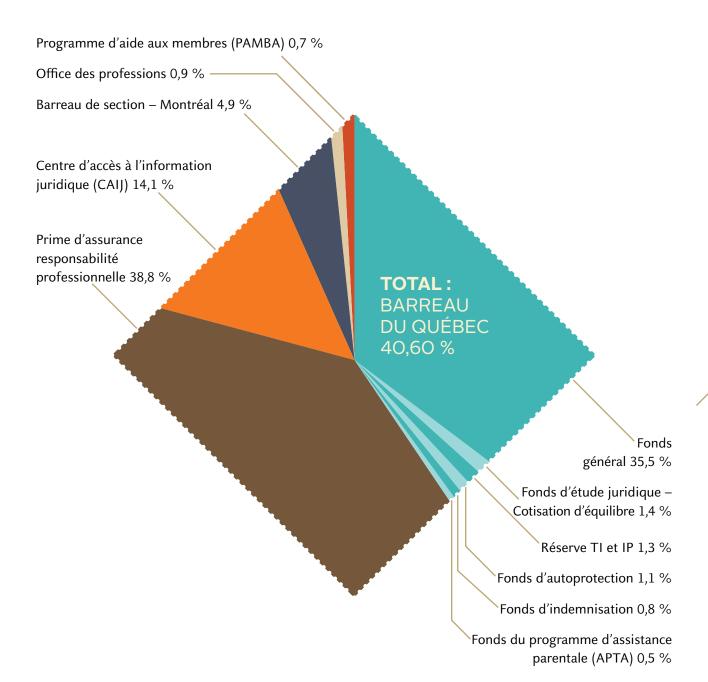
- RECOMMANDE de simplifier la présentation du Service de règlement des différends (Service de médiation à forfaits) auprès du grand public et de former davantage les employés travaillant à Info-Barreau afin que ceux-ci puissent mieux identifier les appels pouvant donner ouverture au Service de règlement des différends (Service de médiation à forfaits);
- APPROUVE le concept publicitaire de la campagne du printemps 2014;
- RECOMMANDE au Conseil général d'approuver le projet de réforme de la formation continue obligatoire tel que proposé par le Groupe de travail de la formation continue obligatoire;
- APPROUVE le projet de partenariat avec Avocats sans frontières Canada (ASF) dans le cadre d'un appel de propositions lancé par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, relatif au Programme de coopération volontaire (PCV);
- AUTORISE le bâtonnier Bernard Synnott à consentir à une licence à SOQUIJ pour la publication Les récents développements;
- RECOMMANDE au Conseil général d'approuver la proposition de modification à la Loi sur le Barreau pour protéger et défendre le secret professionnel;
- INTERPELLE dans le dossier des Centres de justice de proximité, le Comité national des partenaires provinciaux afin que des paramètres soient établis pour favoriser l'adoption éventuelle d'une position commune et coordonnée quant au contenu des règlements généraux des différents centres de justice de proximité, notamment en regard de la composition des conseils d'administration, du droit de veto attribué à des membres désignés ainsi que de leurs territoires;
- CONFIE à un groupe de travail le mandat général de formuler aux instances décisionnelles du Barreau du Québec, toute recommandation appropriée pour assurer la présence du Barreau et des avocats dans la mise en œuvre des directives médicales anticipées à la lumière de la mission de protection du public;

- ADOPTE le Guide des meilleures pratiques en droit de l'immigration en vue de sa publication par le Barreau du Québec;
- PREND ACTE du rapport préliminaire du Groupe de travail concernant le projet de création d'une classe de spécialiste en fiscalité;
- SOULIGNE le 15<sup>e</sup> anniversaire d'Éducaloi en devenant commanditaire associé pour un montant de 8 000 \$ pour la Semaine de l'information et de l'éducation et en commanditant la soirée-bénéfice 2015 pour 5 000 \$;
- RENOUVELLE l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants auprès de Northbridge selon la proposition soumise ainsi que l'assurance des biens et responsabilité civile;
- ◇ APPUIE Avocats sans frontières Canada dans son soutien à la famille de M. Raïf Badawi et aux juristes locaux afin d'obtenir sa libération et la réunification avec sa famille établie au Québec;
- AUTORISE la directrice générale à signer le contrat d'utilisation d'immeubles aux fins d'installation, d'opération et d'entretien de matériel servant à la projection lumineuse pour le projet Montréal en Histoires;
- APPROUVE les principes dégagés par le Groupe de travail sur la révision des critères pour la distinction Avocat émérite et modifie la règle selon laquelle tous les récipiendaires d'un Mérite reçoivent automatiquement la distinction Avocat émérite. La nouvelle règle voudrait que les récipiendaires d'un Mérite deviennent automatiquement des candidats pour l'année suivante;
- DÉTERMINE que la formation obligatoire sur le nouveau *Code de déontologie* devra être suivie au plus tard un an après la mise en vigueur du nouveau Code;
- RECOMMANDE au Conseil général de modifier les règles relatives à la Médaille et aux Mérites.

# LES COTISATIONS ANNUELLES 2014-2015

# Répartition de la cotisation annuelle

Exemple basé sur les cotisations d'un membre montréalais payant les cotisations et la prime d'assurance responsabilité professionnelle.



À noter que tous les montants sont présentés sans la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe provinciale d'assurance.

LES COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année	350,25 \$
Deuxième année	731,25 \$
Troisième année	905,75 \$
Quatrième année et plus	1 097,50 \$
LA COTISATION AU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année et plus	25,00 \$
LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)	
Première année et plus	20,45 \$
LES COTISATIONS AU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)	
Première année	131,50 \$
Deuxième année	306,50 \$
Troisième année	371,00 \$
Quatrième année et plus	437,25 \$
LA CONTRIBUTION AU FONDS D'ÉTUDE JURIDIQUE	
Cotisation d'équilibre	44,00 \$
RÉSERVE TI ET IP (fonds général)	
Première année	12,75 \$
Deuxième année	26,75 \$
Troisième année	33,00 \$
Quatrième année et plus	40,00 \$
LA CONTRIBUTION AU FONDS D'AUTOPROTECTION	
Première année et plus	35,00 \$
LA CONTRIBUTION APTA (programme d'assistance parentale)	
Première année et plus	15,00 \$
LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS	
Première année et plus	26,40 \$

LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION	
Abitibi-Témiscamingue	205,48 \$
Arthabaska	200,48 \$
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	175,16 \$
Bedford	170,48 \$
Côte-Nord	198,02 \$
Outaouais	
Première année	85,48 \$
Deuxième année et plus	135,48 \$
Laurentides-Lanaudière	150,48 \$
Laval	
Première et deuxième années	120,48 \$
Troisième année et plus	170,48 \$
Longueuil	
Première année	95,48 \$
Deuxième année	105,48 \$
Troisième année	125,48 \$
Quatrième année et plus	175,48 \$
Mauricie	
Première année	92,48 \$
Deuxième année et plus	150,48 \$
Montréal	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	90,00 \$
Troisième année	100,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Québec	
Première année	85,94 \$
Deuxième et troisième années	111,21 \$
Quatrième année et plus	151,65 \$
Richelieu	145,48 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	155,48 \$
Saint-François	135,48 \$

### Notes:

- $\Diamond$  La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le  $1^{er}$  avril de chaque exercice financier.
- Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.
- La cotisation aux sections inclut 35,48 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et de Québec.

### ADMINISTRATION DES REGISTRES

### Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Tableau de l'Ordre a compté 969 nouvelles inscriptions, portant le total des membres en règle à 25 357, comparativement à 25 095 à pareille date l'an dernier.

### Permis d'exercice au 31 mars 2015

SECTIONS	AVOCATS CONSEILLERS EN I			RS EN LOI
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Abitibi-Témiscamingue	78	99		
Arthabaska	130	109		
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	122	117		
Bedford	111	109		
Côte-Nord	50	49		
Laurentides-Lanaudière	532	517		
Laval	398	370		
Longueuil	556	731	4	
Mauricie	151	125		
Montréal	6 879	7 122	5	4
Outaouais	719	804	1	
Québec	1 900	2 026	1	1
Richelieu	305	334		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	185	177		
Saint-François	254	282		
TOTAL	12 370	12 971		
GRAND TOTAL: 25 357 MEMBRES				

Note: 192 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

### Radiations du 1er avril 2014 au 31 mars 2015

Madiations ad 1 avril 2014 ad 51 mais 2015	
MOTIF DE LA RADIATION	NOMBRE
Radiation disciplinaire	26
Radiation en vertu des articles 85.3 du <i>Code des professions</i> (non-paiement de la cotisation, défaut de remplir l'inscription annuelle et non-paiement de la prime d'assurance responsabilité)	48
Radiation (Comité des requêtes, articles 55.1 et 55.2 du Code des professions)	2
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i> )	0
Radiation administrative FCO (article 19 du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire</i> )	1

### Autorisations spéciales d'exercer

CATÉGORIE DE PERMIS	NOMBRE	REFUS
Autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du Code des professions	1 707	5
Permis spéciaux de conseiller juridique canadien	8	0
Permis spéciaux de conseiller juridique étranger	2	2
Permis spéciaux de conseiller juridique d'entreprise	1	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions	6	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	11	2
Conseillers en loi en vertu de l'article 55 de la Loi sur le Barreau	10	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	6	0
ARM (arrangement de reconnaissance mutuelle)	18	3
ALPAQ (autorisation légale d'exercer la profession d'avocat hors Québec)	3	4

### Registre des sociétés par actions (S.P.A.)

### et des sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.)

EXERCICE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ	2014-2015	(Cumulatif depuis le 6 MAI 2004)
Nombre total d'individus actifs faisant partie d'une société	436	10 081
Nombre total des membres du Barreau du Québec faisant partie d'une société	357	6 529
Nombre total de nouvelles S.E.N.C.R.L.	8	164
Nombre total d'individus faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	80	7 522
Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.		4 124
Nombre total de nouvelles S.P.A.	181	1 122
Nombre total d'individus faisant partie d'une S.P.A.	356	2 559
Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.P.A.		2 405

Notez que le terme individu employé dans le tableau fait référence à l'article 5 du *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité.* 

#### **FORMATION**

Mai 2004

### RESPONSABLES

Me Chantale Perreault, responsable du droit professionnel

Me Nancy J. Trudel, registraire

### RAPPORT

Le Code des professions a été modifié par la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs

membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, qui est entré en vigueur le 6 mai 2004.

### Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude

Les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude consistent en un système informatisé d'inscription des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Y sont inscrites les données nécessaires afin de pouvoir retracer efficacement les actes recherchés. Le Barreau du Québec ne conserve aucun de ces actes; ce sont plutôt les avocats qui en sont dépositaires ou le Bureau du syndic. Il en est ainsi depuis 1979 pour le Registre des dispositions testamentaires et depuis 1991, pour celui des mandats.

Depuis le 30 septembre 2013, le partenariat entre la Chambre des notaires et le Barreau du Québec pour un guichet unique de recherche de testaments et de mandats donnés en prévision de l'inaptitude a pris fin. Dorénavant, pour effectuer une demande de recherche, le public, les avocats et les notaires doivent s'adresser au Barreau du Québec et à la Chambre des notaires de façon distincte. Le registraire du Barreau a donc mis en œuvre un nouveau service de demandes de recherches, lequel est axé sur la disponibilité du personnel d'Info-Barreau et sur l'accessibilité en ligne au service de demandes de recherches par les citoyens, les notaires et les avocats.

### RAPPORT

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Registre des testaments			
Inscriptions	1 664	1 118	1 283
Inscriptions cumulatives (depuis le 1er décembre 1979)	116 156	117 274	118 557
Recherches	53 027	52 376	60 218
Recherches cumulatives (depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 1979)	769 641	822 017	882 235
Testaments retracés	820	902	1 138
Registre des mandats en cas d'inaptitude			
Inscriptions	1 068	1 038	1 162
Inscriptions cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	24 232	25 270	26 432
Recherches	4 889	4 638	4 449
Recherches cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	42 325	46 963	51 412
Mandats retracés	34	24	34

# RAPPORT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE DU BARREAU

Le programme de l'Inspection professionnelle comporte deux volets. Pour le secteur professionnel, des guides d'autoévaluation sont transmis, et des avocats sont par la suite sélectionnés pour recevoir une visite d'inspection professionnelle. En ce qui a trait au secteur comptable, un système est en place afin de demander aux détenteurs de comptes en fidéicommis de produire un rapport comptable annuel (RCA). De plus, des visites d'inspection comptable sont effectuées pour examiner tant la comptabilité d'administration que la comptabilité en fidéicommis des avocats.

Un système de gestion de risque est en place depuis 2013. Ce système permet de cibler certaines visites d'inspection professionnelle et comptable.

### **Projet pilote**

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Inspection professionnelle a mis en place un projet-pilote pour des visites d'accompagnement professionnel afin de bien encadrer, dès le début de leur carrière, les jeunes avocats qui pratiquent seuls. Ces visites d'accompagnement professionnel ont reçu un excellent accueil de la part des avocats. Le programme prévoit qu'ils recevront également une visite d'inspection professionnelle de 12 à 15 mois après leur visite d'accompagnement professionnel.

### Tableau des activités

SECTIONS	Guides d'autoévaluation	Visites d'inspection professionnelle	Rencontres de démarrage et visites d'accompagnement professionnel	Visites d'inspection comptable	rapports comptables annuels
Abitibi-Témiscamingue	7	0	0	0	17
Arthabaska	8	7	0	0	22
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	5	0	1	0	9
Bedford	8	9	1	3	7
Côte-Nord	1	0	0	0	7
Laurentides-Lanaudière	45	50	9	6	79
Laval	22	27	3	6	81
Longueuil	39	27	8	7	90
Mauricie	9	0	2	3	24
Montréal	334	300	72	61	971
Outaouais	22	15	0	8	74
Québec	66	74	22	8	131
Richelieu	17	3	0	1	57
Saguenay–Lac-Saint-Jean	9	6	3	0	20
Saint-François	15	0	2	3	38
TOTAL	607	518	123	106	1627

Plus spécifiquement, le programme de l'Inspection professionnelle pour 2014-2015 comprenait les activités suivantes :

### Guide d'autoévaluation

L'autoévaluation représente le point de départ du programme de visites régulières d'inspection professionnelle qui aide les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. Ainsi, pour l'exercice 2014-2015, l'Inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 607 guides d'autoévaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations aux avocats concernés, principalement en matière de gestion et de comptabilité.

# Les visites d'inspection professionnelle

Pour l'exercice 2014-2015, 518 visites d'inspection professionnelle ont été effectuées, dont 31 dans le cadre du service de démarrage de cabinet et 92 dans le cadre du programme de visites d'accompagnement professionnel. L'Inspection professionnelle a également procédé à l'analyse détaillée des rapports de visite d'inspection professionnelle reçus au cours de l'exercice.

Les cabinets visités se sont vu adresser des recommandations à propos de différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les sujets suivants :

- Le choix de la stratégie à adopter dans un dossier, la qualité de la rédaction des procédures, correspondances ou contrats;
- Le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et à effectuer les mandats, la capacité à juger de ses limites et le choix de cours pour la formation continue;
- ♦ La comptabilité;
- La gestion administrative du cabinet (c'est-à-dire le contrat de société), la gestion interne de même

- que la gestion des dossiers relativement à leur contenu, leur tenue, leur identification et leur classement;
- La forme juridique des entreprises;
- Les clauses illégales, le taux d'intérêt trop élevé des conventions d'honoraires ainsi que le mandat professionnel;
- Les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications.

Le nombre de membres qui ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du sixième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), s'élève à 130.

### Les enquêtes spéciales

Au cours de l'exercice 2014-2015, certains membres ont présenté des difficultés sérieuses qui ont nécessité une intervention plus soutenue de la part de l'Inspection professionnelle. La grande majorité des avocats a accepté volontairement de se soumettre à un programme de perfectionnement et certains autres ont démissionné. La directrice de l'Inspection professionnelle a ordonné cette année la tenue d'une enquête spéciale selon le *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats* (R.R.Q., B-1, r.15).

L'Inspection professionnelle assure le suivi des décisions du Comité d'inspection professionnelle pour les stages de perfectionnement découlant des enquêtes exécutées au cours des années antérieures. De plus, l'Inspection professionnelle assure le suivi des programmes de perfectionnement des avocats qui s'y sont soumis volontairement.

# Les visites d'inspection comptable

Le Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats (R.R.Q., B-1, r.5) en vigueur depuis le 8 juillet 2010, a coïncidé avec le transfert

de la surveillance des comptes en fidéicommis du Bureau du syndic vers l'Inspection professionnelle.

Dans le cadre du programme de visites d'inspection comptable, 106 visites d'inspection comptable ont été effectuées au cours de l'exercice 2014-2015. L'Inspection professionnelle a procédé à l'analyse détaillée des rapports de visite d'inspection comptable reçus au cours de l'exercice. Des lettres de recommandation ont été transmises aux avocats afin de rendre leur comptabilité conforme.

# Les rapports comptables annuels

L'Inspection professionnelle a mis en place un programme concernant la demande, la réception, le traitement et le suivi de rapports comptables annuels (RCA). Une plateforme Web facilite la gestion des demandes et de la réception des RCA. Dans le cadre de ce programme, l'Inspection professionnelle a transmis et traité 1 627 rapports comptables annuels. Des lettres de recommandation ont été transmises aux avocats.

### Autres activités de l'Inspection professionnelle liées à l'amélioration des compétences

### SERVICE D'INFORMATION

Les membres qui souhaitent obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit et de la comptabilité peuvent communiquer avec l'Inspection professionnelle. Chaque année, plus de 1 000 communications sont ainsi traitées.

### LE SERVICE DE DÉMARRAGE

L'Inspection professionnelle continue d'offrir gratuitement son aide au démarrage de cabinet aux avocats de toutes les régions du Québec qui en font la demande.

# Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle 2014-2015

Me Geneviève Lefebvre, directrice

de l'Inspection professionnelle

Me Dominique Audet

Me Jacques Beauchemin

M<sup>e</sup> Maryse Bélanger

Me Julie A. Blondin

Me Eric Bouchard

Me Pierre Bourbeau

Me Stéphanie Boutin

Me Jean-Pierre Bousquet

Me Isabelle Cantin

Me Diane Chartrand

Me François Doré

Me William Dufort

Me Christiane Filteau

Me Jean Fortier

Me Hélène Gagnon

Me Jean Girard

Me Suzanne Guillet

Me Benoît Henry

Me Hugues Langlais

Me Marie-Josée Langlois

Me Pierre Latulippe

Me François Lebeau

Me Natacha Legault-Dumont

Me Paul R. Létourneau, c.r.

Me Jean-Paul Michaud

Me Maude Miron Bilodeau

Me Jocelyne Pépin

Me Carole St-Jean

Me Andrée Talbot

Me Jocelyne Tremblay

### Liste des experts pour les visites d'inspection comptable 2014-2015

M<sup>me</sup> Andrée Matteau, CPA, CA, coordonnatrice des inspections comptables

M. Denis Bédard, technicien comptable

M. Robert Catafago, MPA, CPA auditeur, CA

Mme Annick Darche, CPA, CA

M. Pierre Fortier, CPA, CA

M<sup>me</sup> Isabelle Gauthier, technicienne comptable

M<sup>me</sup> Caroline Gagnon, CPA, CA, coordonnatrice des inspections comptables

M. Denis Giroux, CPA, CA

M. François Lanthier, CPA auditeur, CA

M. Jérôme Minier, CPA, CA

Mme Monique Papineau, CPA, CA

Mme Catherine St-Arnaud, CPA auditeur, CA

M. Yves Toulouse, CPA auditeur, CA

### RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic a pour mission d'assurer la protection du public. Ainsi, il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats et du dépôt des plaintes disciplinaires; il fait enquête également sur toute personne qui demande son admission, sa réadmission, son inscription, sa réinscription ou un changement de catégorie au Tableau de l'Ordre; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des avocats. Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Enfin, il procède aux prises de possession et aux perquisitions.

Le Bureau du syndic compte 14 syndics adjoints et 24 syndics correspondants sous la direction de Me Guy Bilodeau, syndic du Barreau.

### Liste des syndics adjoints

### MONTRÉAL

Me Nicolas Bellemare

Me Pierre Despatis

Me François Couture

Me Luc Lapierre

Me Claudie Lévesque

Me Guylaine Mallette

Me Daniel Mandron

Me Jean-Michel Montbriand

Me Brigitte Nadeau

Me Marie-Claude Thibault

Me Stephen Wishart

### QUÉBEC

Me Daniel Gagnon

Me Pierre-Gabriel Guimont

Me Patrick Richard

### Liste des syndics correspondants

Me Hubert Besnier, Côte-Nord, Sept-Îles

Me Jean-Pierre Boileau, Richelieu, Saint-Hyacinthe

Me Luc Boulais, Richelieu

Me Pierre Bordeleau, Mauricie, Trois-Rivières

Me Dave Boulianne, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie

Me Chantal Boyer, Abitibi-Témiscamingue

Me Gérard Desjardins, Outaouais

Me Ginette Desjardins, Richelieu, Varennes et Sorel-Tracy

Me Mario Dionne, Bedford

Me Grégoire Dostie, Côte-Nord

Me Luc Drouin, Richelieu

Me Richard Dufour, Laval

Me Marie-Sandra Ethier, Abitibi-Témiscamingue

Me Michel B. Fournier, Laval

Me Denis F. Gauthier, Laval

Me Pierre Hébert, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Me Jean-Pierre Hinse, Arthabaska, Frontenac

Me Rodrigue Joncas,

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Me Sylvain Labranche, Abitibi-Témiscamingue

Me André Lalancette, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Me Éric Martel, Sherbrooke

Me Jocelyne Pépin, Longueuil

Me Francine Pharand, Outaouais

Me André Rioux,

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

### Liste des avocates à la conciliation

### MONTRÉAL

Me Julie Barnabé

Me Édith Delisle

Me Chantal Fafard

Me Natalia Ouellette

Me Anne Provost

Me Johane Thibodeau

Me Monik Trempe

### QUÉBEC

Me Lise Gagnon

### Liste des avocats de soutien

### MONTRÉAL

Me Maryse Ali

Me Corinne Denis Masse

Me Miriame Sanschagrin

Me Jasmine Simard

Me César Zapata

### QUÉBEC

Me Dominique Jolin

### Rapport d'activité du Bureau du syndic du 1er avril 2014 au 31 mars 2015

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	OUVERTS DURANT LA PÉRIODE	DEMEURANT OUVERTS À LA FIN DE LA PÉRIODE
Abandon ou cessation sans avis	0	0
Changement de statut au Tableau de l'Ordre	751	669
Conciliation et enquête	211	150
Déclaration de culpabilité criminelle	4	4
Demande de réinscription	48	48
Demande d'enquête	1829	1236
Demande d'information	648	64
Demande d'intervention	1195	135
Dossier du procureur de la plainte disciplinaire	20	112
Faillite et exercice sous condition	3	3
Perquisition dans un cabinet	13	2
Prise de possession de dossier	35	23
Radiation administrative	50	11
Signalement et demande d'expertise médicale	1	2
TOTAL	4808	2459

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	NOMBRE
Total de membres visés par ces dossiers	1823
Total des dossiers réglés par la conciliation du syndic	31
DÉCISIONS	
Décision du syndic de porter plainte	38
Décision du syndic de ne pas porter plainte	933
DEMANDES DE CONCILIATION	
Nombre de demandes reçues	717
Nombre de demandes rejetées pour non-respect du délai	26
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	367

### LES COMITÉS DU BARREAU

### **Arbitrage**

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats est régi par le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats. Il tire son origine de l'article 88 du *Code des professions* qui impose au Barreau du Québec l'obligation d'établir par règlement une procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes de ses membres pour les personnes recourant aux services de ceux-ci. Il s'agit donc d'un service mis à la disposition des clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation effectuée par le Bureau du syndic du Barreau du Québec.

### L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Demandes d'arbitrage	217	200	183
Montréal	124	96	85
Extérieur de Montréal	93	104	98
Auditions tenues	227	232	205
Dossiers fermés	228	232	189
SENTENCES ARBITRALES			
Comptes réduits	72	68	59
Comptes maintenus	94	74	57
Règlements intervenus	46	60	55
Remboursements aux clients	13	9	6
Désistements	3	4	9
Absences de juridiction	13	8	2
Rejets de la demande hors délai	1	0	0
Comptes réduits à 0	5	3	6
NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS AU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2015	249	217	211
Nombre de dossiers (arbitres uniques)	128	106	110
Nombre de dossiers (conseils)	89	94	73

### Conseil de discipline

**FORMATION** 

Juin 1967

NOMBRE DE SÉANCES

191 séances

**MEMBRES** 

Présidents nommés par le gouvernement après consultation du Barreau :

Me Marie-Josée Corriveau (depuis le décret du 16 juillet 2014)

Me Jean Pâquet (depuis les décrets du 28 août 2007 et du 5 mars 2012)

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau (depuis les décrets du 29 février 2012 et du 5 mars 2012 – mandat de trois ans) :

Me Delpha Bélanger

Me Réjean Blais

Me Irving Gaul

Me Jean-Guy Gilbert
Me Jacques Lamoureux
Me Jean-Guy Légaré
Me Pierre Linteau
Me Tommaso Nanci
Me Jacques Parent
Me François D. Samson
Me Serge Vermette

### Membres désignés par le Conseil général

#### Montréal

Me Audrey Amzallag (jusqu'au 1er décembre 2014)

Me Pierre Audet
Me Julie Baril

Me Christine Baudouin Me Marc Beauchemin Me Charles E. Bertrand Me Normand Bérubé Me J.L. Marc Boivin

Me Julie Bourduas
Me Josée Bouret
Me Louise Boutin

Me Louis Brien

Me Christiane Brizard

Me William Brock
Me Daniel Brunet

Me Christian Charbonneau

Me Maurice Cloutier

Me Michèle Cohen

Me Charles Baudouin Côté

M<sup>e</sup> Jean-Claude Danis M<sup>e</sup> François Demers M<sup>e</sup> Lizann Demers

Me Louise Desautels

Me Hélène Desgranges

Me Elaine Doyon

Me Cyndie Dubé-Baril

Me Martin Fortier

Me Philippe Gariépy

Me Luc R. Gervais

Me Réal Goulet

Me Tina Hobday

Me Steven B. Katkin

Me Marc Laperrière

Me Sylvain Larocque

Me Anne A. Laverdure

Me Martin Leblanc

Me Patrice Leblanc

Me Pierre Lecavalier

Me Hélène Leduc

Me Dominique Legault

Me Louis Legault
Me Jean Lemoine

Me David H. Linetsky

Me Anne Mailfait

Me Patrick Marcoux

Me Louis Marquis

Me Nadine Martin

Me Joël Mercier

Me Jean-François Mercure

Me Michel Miller

Me Jacques Monette

Me Claude Nadeau

Me Mark J. Paci

Me Nicole Parent (jusqu'au 1er décembre 2014)

M. le juge Vincent Piazza (jusqu'au 14 janvier 2015)

Me Gilbert Poliquin

Me Dominique Poulin

Me Sophie Primeau

Me Madeleine Roy

Me Carole Samuel

Me Louis Samuel

M<sup>me</sup> la juge Emmanuelle Saucier

(jusqu'au 14 janvier 2015)

Me Chantal Sauriol

Me Martha Shea (jusqu'au 1er décembre 2014)

Me Jean-Yves Simard

Me Andreas Stegmann

Me David Stolow

Me Jean-Rémi Thibault

M. Pierre-Yves Trudel (jusqu'au 10 mars 2015)

Me Benoit Turcotte

Me Philippe Vachon

Me Pierre Visockis

Me Jacques Waite

#### Québec

Me Julie Arsenault (jusqu'au 1er décembre 2014)

M. le juge Michel Beaupré (jusqu'au 11 mai 2014)

Me Francis Bélanger

Me Pierre-Marc Bellavance

Me Roger Breton

Me Michelle Carignan

Me Patricia Claude

Me Alain Daigle

Me Pierre Daignault

Me Anne de Billy

Me Éric Denille

Me Karine Dionne

Me Brigitte Émond

Me Linda Goupil

Me Guy Grantham (jusqu'au 1er décembre 2014)

Me Karina Houde

Me André Jacques (jusqu'au 28 juillet 2014)

Me Luc Jobin

Me Marie Lafond

Me Stéphane Lamonde

Me Claude Larose (jusqu'au 1er décembre 2014)

Me Lise Malouin

Me Frédéric Maltais

Me Johanne McNeil

Me Marie-Alyne Pearson

Me Élisabeth Pinard (jusqu'au 1er décembre 2014)

Me Gilles Provençal

Me Henri Renault

Me Denis Richard

Me Louis Riverin

Me Hugues Roy

Me Bernard Tremblay (jusqu'au 1er décembre 2014)

Me Jocelyn Vallerand

Me Paule Veilleux

### Régions

Me Francis Archambault

Me Silvy Atkins

Me Normand Auclair (jusqu'au 1er décembre 2014)

Me Serge Bernier

Me Sonia Cyr

Me Sylvain Gaudette

Me France Joseph

Me Francis Larin

Me Paul LeBoutillier

Me Sylvain Lemyre

Me Normande Savoie

Me Raymond-Mathieu Simard

Me Roland Veilleux

Secrétaire désignée par le Conseil général :

Me Nancy J. Trudel

### RAPPORT - PLAINTES DÉPOSÉES

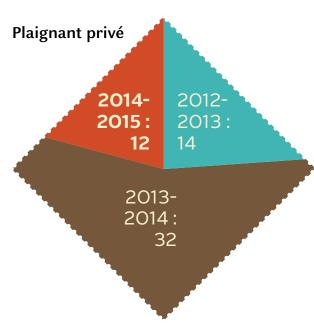
### Total des plaintes par année



### Syndic ad hoc à la suite de la révision (art. 123.3 C.P.)

2012-2013 : 0 2013-2014 : 0

2014-2015:0



DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	4
Rejetant la plainte	25
Acquittant l'intimé	4
Déclarant l'intimé coupable	15
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	3
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	31
Imposant une sanction	19
Toute autre décision	12
Arrêt des procédures	0
Retourne au greffe de discipline	0

### Nombre de recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif

### et décisions du Comité exécutif relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif	Décisions du Comité exécutif relatives aux recommandationsdu conseil de discipline
Requête en vertu de l'article 161 du Code des professions	0	0
Article 160 du <i>Code des professions</i> : lecture dirigée et personnalisée	1	0
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré		

### Sanctions imposées par chef d'accusation

COMPILATION DES DÉCISIONS POUR CHAQUE CHEF D'ACCUSATION ET DES APPELS	DOSSIERS
Période de radiation de trois mois et moins	48
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	9
Période de radiation d'un an à cinq ans	39
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	53
Période de radiation de plus de dix ans	0
Radiation permanente	0
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 1000 \$ et moins	12
Amende de plus de 1000 \$	15
Réprimande	24
Ordonnance de remboursement	20
Révocation de permis	0
Requête en radiation provisoire	1
Appel au Tribunal des professions	14
Révision judiciaire à la Cour supérieure	6
Avis do radiation	26 avis de radiation

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions sur la culpabilité ou la sanction portées en appel au Tribunal des professions

14

Appels sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions

7

# Comité de révision des plaintes

### **FORMATION**

Avis de radiation

Octobre 1994

### NOMBRE DE SÉANCES

33 séances de travail pour 298 avis rendus, et 11 décisions voulant que la demande ait été déposée hors délai

Décisions rendues par le Tribunal des professions

### **MFMBRFS**

Me Joanne Granger, présidente

Me Mylène Beaupré

Me Alain Boisvert (depuis le 1er décembre 2014)

Me France Bonsaint

Me Pierre Boulanger

Me Pierre Bousquet

Me Jacques Chandonnet

Me Marie-Pierre Charland (depuis le 1er décembre 2014) pour 21 avocats

18

Me Claude J.E. Dupont

Me Pierre Gagné

Me Linda Lavoie

Me Claude Lemire

Me Jean-Pierre Lortie

Me Carolyne Mathieu

Me François Montfils

Me Marie A. Pettigrew

Mme Madeleine Baril

M. Normand W. Bernier

M. Robert Blanchette

M. Guy R. Brisson

Mme Jeanne Grimard

M. Georges Koutchougoura

M. Roland Larochelle (jusqu'au 1er décembre 2014)

Mme Renée O'Dwyer

Me Isabelle Racine

Me Alain R. Roy

Me Nancy J. Trudel, secrétaire

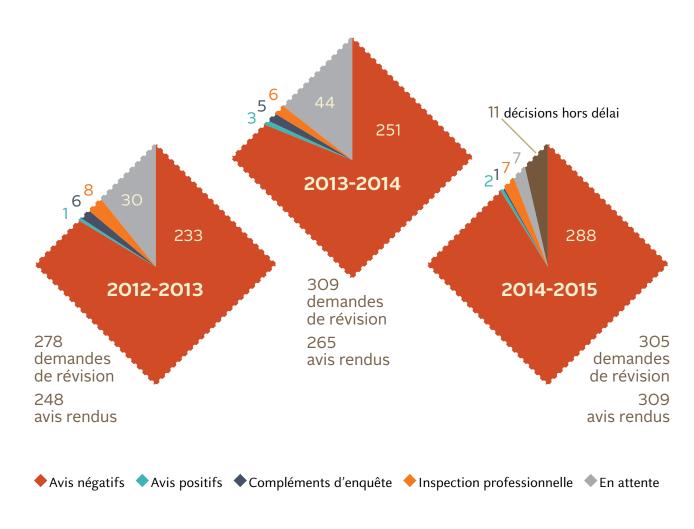
### RAPPORT

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas

porter plainte. Le comité doit, en vertu de l'article 123.5 du *Code des professions*, formuler l'une ou l'autre des conclusions suivantes :

- 1. Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline;
- 2. Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte;
- 3. Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

De plus, le comité peut suggérer à un syndic de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle.



# Comité du Fonds d'indemnisation

Le Comité du Fonds d'indemnisation peut, en vertu de l'article 89.1 du *Code des professions,* indemniser un client si celui-ci a été victime d'utilisation par un membre de sommes ou de biens à des fins autres que celles pour lesquelles le client les lui avait remis dans l'exercice de sa profession. Depuis le 20 mars 2014, le plafond du Fonds est passé de 50 000 à 100 000 \$ par client et le maximum est passé de 250 000 à 500 000 \$ par avocat.

### **FORMATION**

Avril 1985

### NOMBRE DE SÉANCES

Six séances

### **MEMBRES**

Me Mario Welsh, président

Me Nathalie Bédard

Me Alain Boisvert (jusqu'au 1er décembre 2014)

Me Pascale Caron

Me Francis Donovan

Me Marie-Josée Hogue

Me Francine Martel

Me Chantal Massé

M. Louis Roy\* (depuis le 1er décembre 2014)

Me Martin F. Sheehan

Me Charles Taschereau

Me Geneviève Tremblay

Me Ruth Veilleux

Me Nancy J. Trudel, secrétaire

\* En vertu de l'article 6 du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec, ce membre est choisi parmi les administrateurs nommés au Conseil général par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 du Code des professions.

### SOMMAIRE DES DOSSIERS D'INDEMNISATION – 2014-2015

Le Comité du fonds d'indemnisation avait, au 1<sup>er</sup> avril 2014, 122 dossiers toujours actifs. Au cours de l'exercice financier, 42 nouvelles réclamations ont été déposées devant ce comité, pour un total de 164 dossiers actifs à traiter. Or, le Comité du fonds d'indemnisation a fermé, durant l'année d'exercice, 80 dossiers, donc 84 réclamations demeurent toujours actives au 31 mars 2015.

	N <sup>bre</sup> DE DOSSIERS	MONTANT RÉCLAMÉ
Total des dossiers	164	12 891 470,75 \$
Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2014	122	10 276 568,10 \$
Nouvelles réclamations	42	2 614 902,65 \$
Dossiers fermés (fermés/fermés sans traitement/ désistements)	80	6 189 087,42 \$
TOTAL DES DOSSIERS ACTIFS	84	6 702 383,33 \$

### RÉPARTITION DES DOSSIERS ACTIFS

Les 84 dossiers actifs au 31 mars 2015 se répartissent de la façon suivante :

- 40 DOSSIERS : le Comité est en attente du rapport du Bureau du syndic;
- 24 DOSSIERS : ont été transmis à l'analyste ou à un membre enquêteur ou le seront lors d'une prochaine séance du Comité du fonds d'indemnisation;
- 20 DOSSIERS : seront présentés au Comité exécutif pour décision.

### RÉPARTITION DES INDEMNITÉS EN FONCTION DES DOSSIERS FERMÉS

Le tableau qui suit permet de ventiler, pour les 80 dossiers de réclamation fermés durant l'année d'exercice, la finalité des décisions rendues en fonction du montant réclamé au Fonds d'indemnisation par le réclamant, de l'indemnité reconnue par le Comité du fonds d'indemnisation ou du Comité exécutif et de celle effectivement payée aux différents réclamants, suite

à l'application, le cas échéant, du plafond maximal conformément à l'article 4.03 du *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*<sup>1</sup>.

En terminant, le Comité du fonds d'indemnisation a reçu seulement une demande de révision administrative d'une décision rendue par le Comité exécutif. Cette demande est actuellement sous analyse. De plus, le Comité a également reçu une demande de révision judiciaire qui concerne quatre (4) réclamants. À ce jour, aucune décision n'a été rendue.

FINALITÉ	MONTANT RÉCLAMÉ	INDEMNITÉ RECONNUE PAR LE CFI	INDEMNITÉ RECONNUE PAR LE C.E.	INDEMNITÉ PAYÉE	N <sup>bre</sup> DE DOSSIERS FERMÉS
Accueillie	85 775,25 \$	79 320,25 \$	85 775,25 \$	85 775,25 \$	10
Accueillie en partie	376 044,55 \$	269 780,83 \$	269 780,83 \$	130 909,00 \$	7
Prorata, accueillie en totalité	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Prorata, accueillie en partie	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Prorata, désistement	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Désistement	705 227,26 \$	- \$	- \$	- \$	5
Fermée sans traitement + prorata, fermée sans traitement	100 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	1
Rejetée	4 922 040,36 \$	- \$	- \$	- \$	57
FINALITÉS	6 189 087,42 \$	349 101,08 \$	355 556,08 \$	216 684,25 \$	80

# Comité d'accès à la profession

### **FORMATION**

1973

### **MEMBRES**

Me Nathalie Lavigne, nomination à titre de présidente depuis le 1er avril 2011

Me Roch Baillargeon

Me Jason Wayne Downey

Me Joanne de Grand'Maison

Me Michel-F. Denis, avocat à la retraite

(jusqu'au 1er avril 2014)

Me Catherine Fournier

Me Sonia Gagnon

Me Stéfanie Germain

Me Patrick Lafrance

Me Steeve Larivière

Me Anne Lessard

Me Joanne Marceau (depuis le 1er décembre 2014)

Me Hélène Mathieu

Me Jean-François Morin

Me Marc Nepveu

Me Frédéric Pérodeau

Me Jacinthe Savoie

Me Michèle St-Onge

Me Walter Chi Yan Tom

Me Nancy J. Trudel, secrétaire

#### RAPPORT

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

DOSSIERS	2012	2013	2014
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES SOUS ENQUÊTE	460	510	493*
Admission à l'École	403	451	435
Inscription au Tableau de l'Ordre	6	16	10
Permis spéciaux	44	42	42
Révocation de permis	0	0	0
Équivalence	6	0	4
Étudiant au Barreau / stagiaire	1	1	2
CHEMINEMENTS	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Dossiers traités par conférence téléphonique – complément de dossier – décisions sur dossier – lettre OLF	251	279	286
Nombre de convocations	209**	231**	61
Nombre d'affidavits	nd	nd	146
RÉSULTATS	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Candidats admissibles	403	448	429
Candidats admissibles sous conditions	0	0	0
Candidats inadmissibles	2	5	10
Enquêtes en cours	3	11	14
Désistements en cours de processus	40	43	27
Fermés administrativement par l'École ou le greffe	12	3	13

Notez qu'aux fins des statistiques pour ce comité, l'année de référence est du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

# Comité d'inspection professionnelle

### **FORMATION**

Ce comité a été formé en mars 2007 en vertu du Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats, le Comité d'inspection professionnelle rend des décisions à l'égard de membres sous enquête spéciale qui ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle.

### NOMBRE DE SÉANCES

Cinq séances

<sup>\* 14</sup> dossiers de l'année 2013 ont été traités en 2014 et inclus dans le nombre total de dossiers, soit 493.

<sup>\*\*</sup> Les affidavits étaient inclus dans cette statistique.

### **MEMBRES**

Me Errol Payne, président

Me Denis Bouchard

Me Jean-Claude Chabot

Me Élise Leclerc

Me Frédéric Pérodeau (depuis le 1er décembre 2014)

Me Diane Poirier

Me Gérald Soulière

Me François Valin

Me Kenneth Zigby

Me Nancy J. Trudel, secrétaire

DÉCISIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	2
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Accordant la demande de prolongation de stage	0
Ordonnant la radiation en vertu de l'article 55, alinéa 3, du <i>Code</i> <i>des professions</i>	0
Confirmant la réussite du stage de perfectionnement	2

### Comité des équivalences

### **MANDAT**

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les demandes de reconnaissance de candidats qui souhaitent devenir membres du Barreau du Québec, mais qui ont acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

### NOMBRE DE SÉANCES

Il y a eu six séances régulières et deux séances téléphoniques pour l'exercice 2014-2015.

### **MEMBRES**

Me Babak Barin, président

Me Manon Beaumier (depuis décembre 2014)

Me Daniel Brunet

Me Isabel Cristina Gamboa Luna

Me Sébastien Gariépy

Me Lucie Lauzière, vice-présidente (depuis décembre 2014)

Me François LeBorgne

Me Philippe-Jacques Rousseau

Me Anne-Marie Pierrot, secrétaire

### **RAPPORT**

L'Ordre a reçu 172 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec. Au 31 mars 2015, le Comité avait statué au regard de 143 demandes. Le Comité en a accepté 143 et n'en a refusé aucune. Les 29 demandes de reconnaissance restantes seront traitées par le Comité au début de l'exercice 2015-2016. L'Ordre a reçu environ 2 000 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec ou sur l'admissibilité d'une demande.

Ce Comité est aussi responsable, en collaboration avec l'École du Barreau, de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats français qui se prévalent de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France; pour les avocats étrangers qui se prévalent de l'exemption prévue au Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation; et pour les avocats des autres provinces du Canada qui se prévalent du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec. Pour l'année 2014-2015, il y a eu une séance d'examens au mois de décembre 2014.

Le Comité des équivalences peut être sollicité par le Comité des requêtes lorsque ce dernier requiert un tiers avis nécessitant son expertise au regard d'un ancien membre en réinscription. Le Comité des équivalences n'a émis aucune recommandation à l'égard d'un candidat en réinscription durant l'exercice 2014-2015.

## Comité de la formation des avocats

### **MANDAT**

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats.

### **FORMATION**

Décembre 2009

### NOMBRE DE SÉANCES

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, le Comité de la formation des avocats n'a pas tenu de réunion.

#### **MEMBRES**

- Deux représentants du Barreau nommés par le Conseil général
- Deux représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI)
- Un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science nommé par le ministre
- ♦ Un secrétaire du Comité nommé par le Barreau

Me René Gauthier, président (nommé par le Conseil général)

M. le bâtonnier J. Michel Doyon (nommé par le Conseil général)

M. Jesus Jimenez-Orte (nommé par le ministre)

Me Daniel Jutras (nommé par le BCI)

Me Jean-Pierre Villaggi (nommé par le BCI)

Me Jocelyne Tremblay, secrétaire (nommée par le Barreau)

### RAPPORT

Le Comité ne s'est pas réuni pendant l'exercice 2014-2015.

Toutefois, le Comité a soumis un rapport au Conseil général du Barreau de septembre 2014. Ce rapport présente différentes données et statistiques au regard de la formation des avocats (taux de réussite, taux de satisfaction des maîtres de stage, taux de placement des stagiaires, etc.)

Soulignons également qu'une rencontre du Comité est prévue le 21 avril 2015. Elle permettra aux membres d'échanger sur la réforme du programme de l'École du Barreau, la réforme de la Formation continue du Barreau du Québec et l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France (ARM).

# Comité de la formation professionnelle

### MANDAT

- Décide des grandes orientations de l'École du Barreau.
- Rend compte des activités de l'École du Barreau au Comité exécutif du Barreau du Québec.

### **FORMATION**

Septembre 1973

### NOMBRE DE SÉANCES

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, le Comité de la formation professionnelle a tenu dix séances régulières et une réunion de réflexion.

#### **MFMBRFS**

Me René Gauthier, président

Me Hugo Babos-Marchand (depuis décembre 2014)

Me Éric Beauchesne (jusqu'en septembre 2014)

Me Mireille Beaudet (jusqu'en septembre 2014)

Me Philippe Boivin

Me Christiane Brizard (depuis décembre 2014)

Me Silviu Bursanescu

Me Claudia Duchesne-Pérusse

Me Marie-Douce Huard

Me Nancy Lajoie

Me Peter Moraitis

Me Laurette Laurin, secrétaire (jusqu'en avril 2014)

Me Rosalie Plouffe (depuis décembre 2014)

Me Jocelyne Tremblay, secrétaire (depuis avril 2014)

Mme Amélie Borges, secrétaire

### RAPPORT

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, Loi sur le Barreau).

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'École a reçu environ 1 300 demandes d'inscription. Soulignons qu'il s'agit là d'une augmentation de 42 % de la clientèle étudiante en comparaison avec l'année scolaire 2005-2006 (lors de l'entrée en vigueur de l'actuel programme de formation professionnelle de l'École du Barreau).

À l'automne 2014, 664 étudiants se sont inscrits aux cours préparatoires et 466 se sont inscrits à la formation professionnelle. À l'hiver 2015, 851 étudiants se sont inscrits à la formation professionnelle.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, le Comité de la formation professionnelle a émis 1 023 nouvelles cartes de stagiaire et a reconnu 932 stages.

# Comité de la formation continue obligatoire (CFCO)

#### MANDAT

- S'assure que les activités de formation continue ont pour objet de permettre aux membres d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession.
- Détermine les activités de formation qui sont reconnues aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats, ainsi que leur durée admissible.

### **FORMATION**

Septembre 2008

### NOMBRE DE SÉANCES

Cinq séances régulières, deux séances téléphoniques et une réunion de réflexion de deux jours.

### **MFMBRFS**

Me Pierre Lévesque, président (jusqu'en juillet 2014)

M. le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r., Ad. E., président (depuis juillet 2014)

Me Charles Denis, vice-président (depuis juillet 2014)

Me Luc Chamberland

Me Odette Jobin-Laberge

Me Jason Lee Johnson

Me Jacques Lemay

Me Benoît Moore

Me Judith Sauvé

Me Laurette Laurin, secrétaire

Me Anne-Marie Pierrot, secrétaire

### RAPPORT

Dans le respect de sa mission et des objectifs du Barreau, le Comité de la formation continue obligatoire (CFCO) établit les politiques et les règles nécessaires à l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Il statue sur toutes les demandes de reconnaissance et de dispense. Il développe également, de concert avec ses partenaires, l'offre de formation continue.

### Activités de formation continue du Barreau du Québec entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015

La Formation continue du Barreau du Québec (FCBQ) a tenu 347 activités de formation en salle (cours, colloques, séminaires, *Grands rendez-vous de la formation* et Congrès du Barreau), et a offert 42 formations en ligne.

L'ensemble des formations en ligne totalisait une offre de formation de 89,25 heures. À elles seules, les 28 354 inscriptions enregistrées, se traduisant par 25 290 présences, ont généré 61 427 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Quant aux formations en salle, celles-ci se déclinaient en 209 différents titres, dont l'offre a totalisé 1 439 heures. Les 13 556 inscriptions, se traduisant par 12 905 présences, ont généré 47 493 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Si l'on fait abstraction des *Grands rendez-vous de la formation*, tenus essentiellement à Montréal et à Québec, 54 % de l'offre de formation en salle a été répartie à l'extérieur des sections de Montréal et de Québec.

Par ailleurs, la FCBQ a présenté au Comité de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec les demandes de reconnaissance individuelle des participants et des formateurs à des formations non reconnues, des auteurs et des mentors/mentorés, ainsi que les demandes de dispense : 3 211 demandes individuelles ont fait l'objet d'une reconnaissance par le CFCO. La FCBQ a également soumis au CFCO les

demandes des dispensateurs pour la reconnaissance de leurs activités de formation : 4 690 demandes de dispensateurs ont été reconnues par le CFCO.

Le registre complet des activités de formation reconnues est accessible au www.barreau.qc.ca/ registre-activites-reconnues.

### Comité des requêtes

### MANDAT

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité exécutif, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65.3, 67, 70, 72, 74, 122.2 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Le Comité des requêtes entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, le greffe du Comité des requêtes est responsable de la réinscription administrative pour les dossiers faisant suite à une radiation pour non-paiement des cotisations, ou de la prime d'assurance, ou défaut de compléter l'inscription annuelle ou de compléter ses heures de Formation continue obligatoire, le cas échéant.

En vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend également les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu des articles 55.1 et 55.2 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, de limiter ou de suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

### NOMBRES DE SÉANCES

Six séances du Comité des requêtes et 15 séances du Comité exécutif, dont sept auditions sur le fond et huit décisions sur dossier.

#### **MEMBRES**

Me Antoine Aylwin (jusqu'au 6 juin 2014)

Me Rénald Beaudry

Me Charles Belleau

Me Caroline Blache (depuis le 1er décembre 2014)

Me Isabelle Boillat

M<sup>me</sup> la bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E.

Me André Buteau

Me Frédéric Carle

M<sup>me</sup> la bâtonnière Hélène Carrier

Me Marc Charbonneau (depuis le 1er décembre 2014)

Me Joséane Chrétien (jusqu'au 6 juin 2014)

Me Marie Cousineau

Me Catherine Claveau (depuis le 6 juin 2014)

Me Christian Daneau (jusqu'au 20 février 2015)

Me Jean Deaudelin

Me Luc Deshaies

Me Manon Des Ormeaux

Me Maryse Dubé (depuis le 6 juin 2014)

Me Magali Fournier

Me Nathalie Fournier

Me Pascale Gaudette

Mme la juge Dominique Gibbens

(jusqu'au 15 janvier 2015)

Me Élizabeth Greene (jusqu'au 6 juin 2014)

Me Eliane Hogue

Me Lu Chan Khuong, Ad. E.

Me Anne-Marie Laflamme

Me Guy Leblanc (jusqu'au 6 juin 2014)

Me Nancy Leblanc

Me Simon-Pierre Lessard

Me Pierre Lévesque (depuis le 1er décembre 2014)

Me Andréanne Malacket (depuis le 6 juin 2014)

Me Clément Massé, c.r., Ad. E.

M. le bâtonnier Louis Masson

(depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014)

Me Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.

(depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014)

M. le bâtonnier Gregory James Moore

Me Marek Nitoslawski

Me Pascale Pageau

Me Marie Paré

Me Catherine Pilon

M. le bâtonnier Nicolas Plourde

Me Judith Rochette

Me Claude Savoie

M. le bâtonnier Bernard Synnott

Me Michel Tessier

Me Michèle Thivierge

Me Diane Trudeau

Me Nathalie Vaillant

Me Caroline Dominique Vien

Me Nancy J. Trudel, secrétaire

## Greffe du comité des requêtes 2014-2015

POUR LA PÉRIODE DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2014	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS FERMÉS	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2015
Requête en inscription en vertu de l'article 67 L.B.	3	1. 6	7	2
REQUÊTES EN RÉINSCRIPTION EN VERTU	DE:			
l'article 65.1 L.B. (IA et COT)	5	22	23	4
l'article 65.1 L.B. (FCO)	2	0	2	0
l'article 65.3 L.B.	3	5	6	2
l'article 66 L.B.	1	9	8	2
l'article 70 L.B.	19	24	22	22
l'article 70 (AR) L.B.	1	0	1	0
l'article 71.2 L.B.	0	0	0	0
l'article 72 L.B.	9	4	4	8
l'article 74 L.B.	1	8	9	0
l'article 122 L.B.	8	1	3	6
l'article 122.2 L.B.	0	1	0	1
REQUÊTES EN APPEL EN VERTU DE L'ART	TICLE 48 L.B.			
Comité des équivalences	0	1	1	0
Comité d'accès à la profession	1	2	3	0
Comité de la formation professionnelle	0	1	0	1
INFRACTIONS CRIMINELLES				
Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession en vertu de l'article 55.1 C.P.	12	9	14	7
TOTAL DES DOSSIERS	65	93	103	55

# Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances

#### **FORMATION**

Ce comité a été formé en octobre 1999, puis a été modifié en octobre 2003 pour y ajouter une juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à des petites créances.

## NOMBRE DE SÉANCES

11 séances

#### **MEMBRES**

Me Marie-Josée Brunelle

Me Hélène Doucet

Me Paul Michaud

Me Marie-Claude Picard

Me Michel Simard

Me Yves Tourangeau

Me Dyane Perreault, secrétaire

#### RAPPORT

En date du 31 mars 2015, le Barreau du Québec comptait 783 avocats accrédités en médiation civile, commerciale et de travail.

À ce jour, il y a 493 médiateurs accrédités en médiation aux petites créances au Barreau du Québec. Les avocats représentent 82,16 % des médiateurs en médiation aux petites créances.

## Comité accréditeur en médiation familiale

#### **FORMATION**

Mars 1994

## NOMBRE DE SÉANCES

5 séances

#### **MFMBRFS**

Me Céline Gagnon

Me Hélène Gagnon

Me David Pecho

Me Johanne Roby

Me John Peter Weldon

Me Dyane Perreault, présidente du COAMF

#### **RAPPORT**

À ce jour, il y a 562 médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec. Les avocats représentent 54,4 % des médiateurs en médiation familiale.

De plus, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), a pris la décision, dans un souci d'efficacité, de laisser au Comité accréditeur le soin de recevoir les demandes d'accréditation avec engagement et demandes sans motif, et de prendre les décisions qui s'imposent.

## Comité sur la sténographie

#### MANDAT

Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

### NOMBRE DE SÉANCES

6 séances

#### **MEMBRES**

Ce comité est composé de sept membres, à savoir trois avocats désignés par le Comité exécutif du Barreau du Québec, trois sténographes désignés par une association représentative des sténographes, et une personne désignée par le ministre de la Justice.

### Nommés par le CE du Barreau du Québec

Me Manon Des Ormeaux, présidente

Me Pierre Lévesque

Me Annie Quimper

Me Carol-Ann Croteau (nommée par le M.J.Q.)

## Nommés par l'APSOQ (organisme représentatif des sténographes)

Mme Suzanne Baril

Mme Odette Gagnon

M. Jean-Philippe Clément

Me Dyane Perreault, secrétaire du Comité

#### RAPPORT

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau* et la *Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le *Règlement sur la formation , le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*. Seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité sur la sténographie peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi, pour la neuvième année, le Tableau des sténographes. Il compte, à la fin de l'année 2014, 164 sténographes officiels, dont 20 ont plus de 45 années d'exercice. De même, pour la neuvième année, les sténographes ont dû nommer leur répondant, lequel est la personne qui pourrait prendre leur place en cas, par exemple, d'incapacité. Cette désignation est annuelle.

Par ailleurs, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, le Comité a reconnu à ce jour, sept institutions comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre l'admission de leurs étudiants à l'examen de sténographie. Il s'agit de l'Institut Grandjean, de l'Institut France Quitard, du Collège Georges Brown, de la Chartered Shorthand Reporters' Association of Ontario (CSRAO), de la Northern Alberta Institute of technology (NAIT), du Canadian Center for Verbatim Studies et de l'American Realtime Court Reporting Institute.

Enfin, le Comité a été saisi de deux plaintes concernant des sténographes. Sur les deux plaintes, une plainte n'a pas été retenue au stade de l'enquête et l'autre est au stade de l'enquête.

Le Comité a octroyé une subvention au montant de 17 592,40 \$ à l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (APSOQ).

## Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

#### **MANDAT**

Assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation de moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat, notamment, par :

- La détermination des actes qui sont du ressort exclusif des avocats en exercice en vertu de la loi;
- La détermination et l'analyse des situations susceptibles de favoriser l'émergence de l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'élaboration de stratégies de prévention, d'intervention et la formulation de recommandations au Barreau du Québec;
- L'élaboration d'un mode d'intervention et d'un plan d'action afin d'assurer le soutien technique requis par les sections du Barreau du Québec;
- L'information destinée au grand public et aux membres sur les moyens appropriés afin de prévenir l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'aide et le soutien à l'établissement de liens avec les autorités concernées afin de mieux prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'analyse des dossiers d'exercice illégal afin d'en assurer le suivi, la gestion et d'intenter les recours légaux et autres appropriés.

#### **FORMATION**

Novembre et décembre 1996

## NOMBRE DE SÉANCES

Le Comité se réunit une fois l'an dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats de province. À cette occasion, le Comité exécutif présente à ses membres le rapport annuel d'activités. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

#### **MEMBRES**

Me Richard D'Amour, président (Longueuil)

Me Denise Descôteaux (Abitibi-Témiscamingue)

Me Sébastien Gagnon (Saint-François)

Me Régis Gaudreault (Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Me Guylaine Trudeau (Côte-Nord)

Me Denys P. Godin (Mauricie)

Me Nathalie Guertin (Montréal)

Me Marie-Claude Héroux (Québec)

Me Sonia Beauchamp (Laval)

Me Richard Hotton

(Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

Me Gilles P. Veilleux (Richelieu)

Me Alain Manseau (Laurentides-Lanaudière)

Me Line Nadeau (Bedford)

Me Gérard Brouillette (Outaouais)

Me José Luis Baz (Arthabaska)

Me Gaston Gauthier, secrétaire

## Comité exécutif sur l'exercice illégal

NOMBRE DE SÉANCES

6

#### **MEMBRES**

Me José Luis Baz

Me Richard D'Amour, président

Me Denise Descôteaux

Me Nathalie Guertin

Me Marie-Claude Héroux

Me Gaston Gauthier, secrétaire

RAPPORT	NOMBRE
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	108
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	9
JUGEMENTS RENDUS PORTANT SUR L'EXERCICE ILLÉGAL	
Acquittant l'intimé	
Déclarant l'intimé coupable	5
Retraits	2 chefs
Autres – Devant le tribunal (6 dossiers – 8 chefs)	6
MONTANT TOTAL DES AMENDES IMPOSÉES	8 000 \$



## ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2015

TÉLÉCHARGER LE FICHIER PDF:

http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/rapports-annuels/2014-2015-etats-financiers.pdf

Le Barreau du Québec États financiers au 31 mars 2015

## TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
Revenus et dépenses cumulés	5
Situation financière cumulée	6 - 7
Flux de trésorerie cumulés	8
Fonds général	
Revenus et dépenses	9 - 10
Situation financière	11
Surplus réservés	12
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés	13
Fonds d'études juridiques	
Revenus et dépenses	14
Situation financière	15
Surplus et surplus investis en immobilisations	16
Fonds d'opérations de l'immeuble	
Revenus et dépenses	17
Situation financière	18
Surplus et surplus investis en immobilisations	19
Fonds du programme d'assistance parentale	
Revenus, dépenses et surplus réservés	20
Situation financière	21
Fonds de protection et d'assurance	
Revenus, dépenses et déficit	22
Situation financière	23
Fonds d'indemnisation	
Revenus, dépenses et surplus réservés	24
Situation financière	25
Notes complémentaires	26 - 48



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Le Barreau du Québec **Raymond Chabot Grant Thornton** S.E.N.C.R.L.

Bureau 2000 Tour de la Banque Nationale 600, rue De La Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691 Télécopieur: 514 878-2127

www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Barreau du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière cumulée et les états de la situation financière des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale, de protection et d'assurance, et d'indemnisation au 31 mars 2015 et les états des revenus et dépenses cumulés, des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés du fonds général, des revenus et dépenses et du surplus et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et surplus du fonds d'opérations de l'immeuble, des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale et d'indemnisation, des revenus, dépenses et surplus du fonds de protection et d'assurance, et des flux de trésorerie cumulés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et

notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Barreau du Québec au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal Le 28 mai 2015

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

## Le Barreau du Québec Revenus et dépenses cumulés pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

								2015	2044
	-			Fonds du				2015	2014
		Fonds	Fonds	programme	Fonds				
	Fonds	d'études	d'opérations	d'assistance	de protection	Fonds			
	général	juridiques	de l'immeuble	parentale	et d'assurance	d'indemnisation	Éliminations	Total	Total \$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus									
Cotisations	25 796 345	1 073 197		365 858	853 676	609 764		28 698 840	26 946 843
Vente de publicité – Journal du Barreau et site Internet	651 083							651 083	720 554
Registre des testaments	1 231 202							1 231 202	907 003
Congrès	559 029							559 029	696 387
Intérêts sur les comptes en fidéicommis		3 172 861						3 172 861	2 862 010
Formation continue obligatoire	4 182 936							4 182 936	2 734 980
Revenus nets de placements	784 771	107 130	1 786	13 418		1 107 672		2 014 777	1 271 283
Honoraires de gestion	75 707							75 707	127 519
Services urgence-avocat	112 678							112 678	114 548
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités, et renversement de provision pour éventualités	218 228							218 228	259 149
Mobilité de la main-d'œuvre	234 109							234 109	179 101
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	140 222		4 740 070				4 000 704	140 222	127 704
Location			1 719 973 423 636				1 362 764	357 209	365 081
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			423 636 16 425					423 636	418 836
Amortissement de l'apport reporté			16 425					16 425 245 808	16 425 184 298
Revenus divers	235 137 34 221 447	10 671 4 363 859	2 161 820	379 276	853 676	1 717 436	1 362 764	42 334 750	37 931 721
Dépenses	34 221 447	4 303 639	2 101 020	3/9 2/0	655 676	1717 430	1 302 704	42 334 730	37 931 721
Syndic	8 080 683						347 004	7 733 679	7 754 602
Inspection professionnelle	2 266 772						81 000	2 185 772	2 234 565
Greffes et registrariat	2 920 268						205 424	2 714 844	2 301 512
Recherche et législation	307 870	954 121					59 292	1 202 699	989 475
Communications et publicité institutionnelles	1 506 954						56 700	1 450 254	1 671 530
Journal du Barreau	711 178						5 496	705 682	806 251
Développement et soutien à la profession	1 023 748						49 500	974 248	958 772
Formation continue obligatoire	3 210 071						93 000	3 117 071	2 568 439
Centre de documentation		203 363					15 012	188 351	133 999
Subventions aux organisations liées		944 972						944 972	1 558 855
Gestion des comptes en fidéicommis		159 441						159 441	178 538
Contributions et projets spéciaux	90 139	29 449						119 588	200 421
Prestations versées				256 353				256 353	181 496
Remboursements avocats parents	270 889			3 811		6 338		281 038	291 719
Indemnités					(305 000)	229 580		(75 420)	526 590
Frais de défense					79 079			79 079	46 935
Dépenses institutionnelles									
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 319 693							1 319 693	1 344 955
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 142 455						8 004	1 134 451	1 187 132
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	1 059 659						26 400	1 033 259	872 425
Frais d'administration				7 270				7 270	7 513
Assurance responsabilité professionnelle					450 769			450 769	500 888
Frais généraux	6 506 424	310 141		15 000	80 136	192 212	415 932	6 687 981	6 690 238
Frais de fonctionnement de la Maison du Barreau			2 987 322					2 987 322	2 037 771
	30 416 803	2 601 487	2 987 322	282 434	304 984	428 130	1 362 764	35 658 396	35 044 621
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	3 804 644	1 762 372	(825 502)	96 842	548 692	1 289 306	-	6 676 354	2 887 100
, ,			<u> </u>						

#### Le Barreau du Québec Situation financière cumulée

au 31 mars 2015

								2015	2014
				Fonds du					
		Fonds	Fonds	programme	Fonds				
		d'études	d'opérations	d'assistance	de protection	Fonds			
	Fonds général	juridiques	de l'immeuble	parentale	et d'assurance	d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF									
Court terme	05 505 040	040.004	40 500	400.000	545	554.040		07.000.444	04 405 070
Encaisse	25 585 848	949 801	49 533	123 098	515	551 319		27 260 114	31 185 973
Débiteurs	780 857	1 139		340		14 030		796 366	594 649
Avances à d'autres fonds et entités (note 21)			100.001	00 5 40	470.000		050.000		
Fonds général	100 151		480 931	69 543	173 926	234 280	958 680		
Fonds d'études juridiques	198 151	<b>50.000</b>	12 480				210 631		
Fonds d'opérations de l'immeuble	40.00=	50 000					50 000		
Fonds d'indemnisation	42 807	0.007	00.440				42 807	000 577	00.044
École du Barreau du Québec	219 592	8 837	80 148					308 577	99 944
Comité sur la sténographie	2 642							2 642	408
La Corporation de services du Barreau du Québec	71 692		9 032					80 724	44 450
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	98 650							98 650	240 305
École de sténographie judiciaire du Québec	59 951		144					60 095	43 660
Fondation du Barreau du Québec	445 750		10 865					10 865	213 643
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	115 752		400 500		050 400			115 752	202 230
Frais payés d'avance	1 114 015	440.000	126 538		353 160			1 593 713	1 407 252
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande	0.540.005	140 000						140 000	140 000
Placements	8 518 205							8 518 205	4 029 542
	36 808 162	1 149 777	769 671	192 981	527 601	799 629	1 262 118	38 985 703	38 202 056
Long terme	400 470						400 470		
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement	468 470				400.00=		468 470		
Avances au fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement	40 470 507	000 544		040.054	132 267	40 000 700	132 267	00 054 055	45.007.070
Placements	10 478 567	823 544	00.500	249 954		10 699 790		22 251 855	15 067 872
Frais d'installation de locataires	E70 252	4 202	32 599					32 599	50 674
Immobilisations corporelles	578 356	1 200	2 929 448					3 509 004	3 773 579
Immobilisations incorporelles	1 757 881	70 244						1 828 125	1 567 897
	50 091 436	2 044 765	3 731 718	442 935	659 868	11 499 419	1 862 855	66 607 286	58 662 078

#### Le Barreau du Québec Situation financière cumulée

au 31 mars 2015

								2015	2014
				Fonds du					
		Fonds	Fonds	programme	Fonds				
	Fanda nénénal	d'études	d'opérations de l'immeuble	d'assistance parentale	de protection et d'assurance	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	T-4-1
	Fonds général \$	juridiques \$	de l'immeuble	parentale \$	et d'assurance	\$	Eliminations		Total \$
PASSIF	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Court terme									
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	5 485 881	248 786	32 325	2 346	4 240	20 068		5 793 646	5 754 176
Provisions pour vacances à payer	1 361 576	49 694						1 411 270	1 192 452
Cotisations à remettre aux barreaux de section	2 034 107							2 034 107	2 007 004
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	4 814 035							4 814 035	4 709 703
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 913 642							7 913 642	7 848 242
Cotisations à remettre à l'Office des professions	377 237							377 237	361 865
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer	40.477.400			400.050		250 732		250 732	250 732
Cotisations reportées	13 177 490			166 253	387 923	277 087		14 008 753	13 879 977
Provision pour indemnités	387 328					1 759 642		1 759 642 387 328	1 746 747
Revenus reportés	387 328							387 328	656 777
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	270 837							270 837	260 553
Dus à d'autres fonds et entités (note 22)	270 037							210 031	200 333
Fonds général	480 931	198 151					679 082		
Fonds d'études juridiques	400 001	100 101	50 000				50 000		
Fonds d'opérations de l'immeuble		12 480					12 480		
Fonds de protection et d'assurance	173 926						173 926		
Fonds d'indemnisation	277 087						277 087		
Fonds du programme d'assistance parentale	69 543						69 543		
Fondation du Barreau du Québec	40 700	2 331						43 031	65
Centre d'accès à l'information juridique		5 739						5 739	
Corporation de services du Barreau du Québec	400							400	
	36 864 720	517 181	82 325	168 599	392 163	2 307 529	1 262 118	39 070 399	38 668 293
Long terme									
Dus au fonds général, sans intérêt ni modalités précises de remboursement			468 470				468 470		
Dus au fonds de protection et d'assurance, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267						132 267		
Charges de retraite à payer	1 511 700							1 511 700	6 445 743
Cotisations reportées – projet informatique	958 115				040.000			958 115	545.000
Provision pour éventualités			147 768		210 000			210 000 147 768	515 000
Apport reporté	00.400.000			400 500	000 400	0.007.500	4 000 055		164 193
OURRUMO	39 466 802	517 181	698 563	168 599	602 163	2 307 529	1 862 855	41 897 982	45 793 229
SURPLUS	1 450 000	1 456 140		274 336	57 705	9 191 890		12 430 071	10 564 670
Surplus réservés	2 336 237	71 444	2 313 210	214 330	57 705	9 191 090	468 470	5 189 361	5 177 283
Surplus investis en immobilisations Surplus non affectés (déficit)	6 838 397	/ I <del>7 1 4</del>	719 945				(468 470)	7 089 872	(2 873 104)
ourplus from unicoles (uchol)	10 624 634	1 527 584	3 033 155	274 336	57 705	9 191 890	- (400 470)	24 709 304	12 868 849
	50 091 436	2 044 765	3 731 718	442 935	659 868	11 499 419	1 862 855	66 607 286	58 662 078

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité exécutif,

Bâtonnier Vice-présidente



## Le Barreau du Québec Flux de trésorerie cumulés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	0.070.054	0.007.400
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	6 676 354	2 887 100
Éléments hors caisse	1 446 460	1 560 126
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 416 169 18 075	1 560 136 25 910
Amortissement des frais d'installation de locataires	(16 425)	(16 425)
Amortissement de l'apport reporté Variation de la juste valeur des placements	(1 796 343)	(430 974)
Augmentation (diminution) des charges de retraite à payer	230 058	(1 140 980)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	405 731	4 194 639
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	6 933 619	7 079 406
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(0.076.202)	16 252 004
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	(9 876 303)	16 353 094 487 746
Variation nette des avances à l'École du Barreau du Québec	(208 633)	407 740
Variation nette des avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	(36 274)	56 812
Variation nette des avances au Comité sur la sténographie	(2 234)	288
Variation nette des avances au Régime complémentaire de retraite	(= == -,	
du Barreau du Québec	86 478	(202 230)
Variation nette des avances au Programme d'aide aux membres		,
du Barreau du Québec (Le PAMBA)	141 655	(160 045)
Variation nette des avances à l'École de sténographie judiciaire du		
Québec	(16 435)	172 136
Variation nette des avances à la Fondation du Barreau du Québec	202 778	(213 643)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 411 822)	(488 868)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 120 790)	16 005 290
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus à la Fondation du Barreau du Québec	42 966	(5 437)
Variation nette des dus à l'École du Barreau		(1 907)
Variation nette des dus à Corporation de services du Barreau du		
Québec	400	
Variation nette des dus au Centre d'accès à l'information juridique	5 739	
Cotisations à remettre à divers organismes	212 207	1 900 025
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	261 312	1 892 681
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(3 925 859)	24 977 377
Encaisse au début	31 185 973	6 208 596
Encaisse à la fin	27 260 114	31 185 973

## Le Barreau du Québec Fonds général Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<b>2015</b>	<u>2014</u> \$
REVENUS		
Cotisations (note 4)	25 796 345	25 118 050
Formation continue obligatoire	4 182 936	2 734 980
Vente de publicité – Journal du Barreau et site Internet	651 083	720 554
Registre des testaments	1 231 202	907 003
Congrès	559 029	696 387
Revenus nets de placements	784 771	611 447
Honoraires de gestion	75 707	127 519
Services urgence-avocat	112 678	114 548
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	218 228	244 149
Mobilité de la main-d'œuvre	234 109	179 101
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom		
collectif à responsabilité limitée	140 222	127 704
Revenus divers	235 137	184 298
Total des revenus	34 221 447	31 765 740

## Le Barreau du Québec Fonds général Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
DÉPENSES	\$	\$
Protection du public et contrôle de la profession		
Syndic	8 080 683	8 093 605
Inspection professionnelle	2 266 772	2 314 109
Greffes et registrariat	2 920 268	2 476 245
Recherche et législation	307 870	280 435
Formation continue obligatoire	3 210 071	2 658 567
	16 785 664	15 822 961
Communications et services aux membres		
Communications et publicité institutionnelles	1 506 954	1 726 922
Journal du Barreau	711 178	811 570
Développement et soutien à la profession	1 023 748	1 007 074
	3 241 880	3 545 566
Dépenses institutionnelles		
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et	4 040 000	4 0 4 4 0 5 5
assermentations	1 319 693	1 344 955
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 142 455	1 194 772
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	1 059 659	898 155
Cabillet du batoliller et vice-presidence	3 521 807	3 437 882
	3 321 607	3 437 002
Contributions et projets spéciaux	90 139	14 904
Contributions of projets specialize	30 133	14 304
Remboursements avocats parents	270 889	280 618
•		
Frais généraux		
Direction générale, Service du contentieux et exercice illégal	1 621 645	2 354 720
Finances, ressources matérielles et inscriptions et cotisations		
annuelles	2 127 860	1 875 111
Technologies de l'information	2 032 011	1 980 288
Ressources humaines	925 994	562 482
Gestion de l'information	480 980	472 990
	7 188 490	7 245 591
Moins : frais généraux et dépenses institutionnelles répartis	807 066	944 139
Plus : allègement de frais généraux à l'École du Barreau	(125 000)	(125 000)
	6 506 424	6 426 452
	30 416 803	29 528 383
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	3 804 644	2 237 357

## Le Barreau du Québec Fonds général Situation financière

au 31 mars 2015

ACTIF Court terme Encaisse Débiteurs (note 5) Avances à d'autres fonds et entités (notes 6 et 22) Frais payés d'avance Placements (note 7)  Long terme Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement Placements (note 7) Immobilisations corporelles (note 8)	25 585 848 780 857 809 237 1 114 015 8 518 205 36 808 162 468 470 10 478 567	\$ 30 250 927 573 593 2 257 150 1 014 852 4 029 542 38 126 064
Court terme Encaisse Débiteurs (note 5) Avances à d'autres fonds et entités (notes 6 et 22) Frais payés d'avance Placements (note 7)  Long terme Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement Placements (note 7)	780 857 809 237 1 114 015 8 518 205 36 808 162	573 593 2 257 150 1 014 852 4 029 542 38 126 064
Débiteurs (note 5) Avances à d'autres fonds et entités (notes 6 et 22) Frais payés d'avance Placements (note 7)  Long terme Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement Placements (note 7)	780 857 809 237 1 114 015 8 518 205 36 808 162	573 593 2 257 150 1 014 852 4 029 542 38 126 064
Avances à d'autres fonds et entités (notes 6 et 22) Frais payés d'avance Placements (note 7)  Long terme Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement Placements (note 7)	809 237 1 114 015 8 518 205 36 808 162 468 470	2 257 150 1 014 852 4 029 542 38 126 064
Frais payés d'avance Placements (note 7)  Long terme Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement Placements (note 7)	1 114 015 8 518 205 36 808 162 468 470	1 014 852 4 029 542 38 126 064
Placements (note 7)  Long terme Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement Placements (note 7)	8 518 205 36 808 162 468 470	4 029 542 38 126 064
Long terme Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement Placements (note 7)	36 808 162 468 470	38 126 064
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement Placements (note 7)	468 470	
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement Placements (note 7)		660 290
d'encaissement Placements (note 7)		660 290
Placements (note 7) Immobilisations corporelles (note 8)	10 478 567	
Immobilisations corporelles (note 8)		4 418 828
	578 356	473 549
Immobilisations incorporelles (note 8)	1 757 881	1 472 128
	50 091 436	45 150 859
PASSIF Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	5 485 881	5 319 073
Provision pour vacances à payer	1 361 576	1 162 058
Cotisations à remettre aux barreaux de section	2 034 107	2 007 004
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	4 814 035	4 709 703
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 913 642	7 848 242
Cotisations à remettre à l'Office des professions	377 237	361 865
Cotisations reportées Revenus reportés	13 177 490 387 328	12 577 641 656 777
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du	307 320	030 777
Barreau du Québec (Le PAMBA)	270 837	260 553
Dus à d'autres fonds et entités (notes 10 et 22)	1 042 587	918 190
	36 864 720	35 821 106
Long terme		
Dus au fonds de protection et d'assurance, sans intérêt ni modalités de	422.267	400.007
remboursement Charges de retraite à payer (note 21)	132 267 1 511 700	132 267 6 145 450
Cotisations reportées – projet informatique (note 23)	958 115	0 143 430
Constitution reported projet informatique (note 20)	39 466 802	42 098 823
SURPLUS		
Surplus réservés – contribution au fonds d'opérations de l'immeuble	<u>-</u>	1 259 971
Surplus réservés – variations de la charge de retraite		500 000
Surplus réservés – projet informatique en nouvelles technologies de l'information	1 450 000	1 450 000
Surplus réservés – projet sur la gouvernance		100 000
Surplus investis en immobilisations	2 336 237	1 945 677
Surplus non affectés	6 838 397	(2 203 612)
	10 624 634	3 052 036
	50 091 436	45 150 859

## Le Barreau du Québec Fonds général Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

					2015	2014
	Projet sur la gouvernance	Variations de la charge de retraite	Projet informatique en nouvelles technologies de l'information	Contribution au fonds d'opérations de l'immeuble	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début Virement aux surplus	100 000	500 000	1 450 000	1 259 971	3 309 971	1 929 971
libres Virement des surplus	(100 000)	(500 000)		(1 259 971)	(1 859 971)	
libres						1 380 000
Solde à la fin		_	1 450 000		1 450 000	3 309 971

## Le Barreau du Québec Fonds général

## Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

			2015	2014
	Investis en			
	immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début				
Solde déjà établi	1 945 677	5 657 290	7 602 967	7 303 802
Modification comptable (note 2)		(7 860 902)	(7 860 902)	(7 394 558)
Solde redressé	1 945 677	(2 203 612)	(257 935)	(90 756)
Réévaluation de la charge de retraite		,	,	,
et autres éléments reconnus		4 879 635	4 879 635	(1 024 536)
Excédent (insuffisance) des revenus				( = = = = = = = = = = = = = = = = = = =
par rapport aux dépenses	(960 929) (a)	4 765 573	3 804 644	2 237 357
Virement des surplus réservés	, , , , ,	1 859 971	1 859 971	
•	984 748	9 301 567	10 286 315	1 122 065
Investissement en immobilisations				
corporelles et incorporelles	1 351 489	(1 351 489)		
Contribution au fonds d'opérations		(100)		
de l'immeuble		(1 111 681)	(1 111 681)	
Virement aux surplus réservés		,	(	(1 380 000)
·	2 226 227	6 020 207	0.174.624	
Surplus (déficit) à la fin	2 336 237	6 838 397	9 174 634	(257 935)

<sup>(</sup>a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

## Le Barreau du Québec Fonds d'études juridiques Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Revenus		
Intérêts sur les comptes en fidéicommis	3 172 861	2 862 010
Cotisations d'équilibre	1 073 197	392 558
Revenus divers	10 671	
Revenus nets de placements	107 130	65 128
	4 363 859	3 319 696
Dépenses		
Recherche et législation	954 121	767 322
Centre de documentation	203 363	148 868
Subventions aux organisations liées (note 22)	944 972	1 558 855
Projets spéciaux	29 449	185 517
Gestion des comptes en fidéicommis	159 441	178 538
Frais généraux	310 141	390 412
•	2 601 487	3 229 512
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	1 762 372	90 184

## Le Barreau du Québec Fonds d'études juridiques Situation financière

au 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
Court terme	949 801	467 752
Encaisse	1 139	2 617
Débiteurs (note 11)  Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande	140 000	140 000
Avances à l'École du Barreau du Québec (note 22)	8 837	140 000
Avance au fonds d'opérations de l'immeuble (note 22)	50 000	50 000
Avance au fonds a operations de l'infineuble (note 22)	1 149 777	660 369
Long terme		
Placements (note 7)	823 544	1 059 218
Immobilisations corporelles (note 8)	1 200	
Immobilisations incorporelles (note 8)	70 244	95 769
	2 044 765	1 815 356
PASSIF Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	248 786	285 728
Charge de retraite à payer (note 21)		236 413
Cotisations reportées		481 536
Provision pour vacances à payer	49 694	30 394
Dus au fonds général (note 22)	198 151	1 298 875
Dus à la Fondation du Barreau du Québec (note 22)	2 331	65
Dus au fonds d'opérations de l'immeuble (note 22)	12 480	
Dus au Centre d'accès à l'information juridique	5 739	
	517 181	2 333 011
SURPLUS Surplus réservés (déficit)	1 456 140	(613 424)
Surplus investis en immobilisations	71 444	95 769
Carpido investo en inimosilicatione	1 527 584	(517 655)
	2 044 765	1 815 356

## Le Barreau du Québec Fonds d'études juridiques

## Surplus réservés et surplus investis en immobilisations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

			2015	2014
	Surplus	Investis en		
	réservés	immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus (déficit) au début	(		(	(
Solde déjà établi	(334 392)	95 769	(238 623)	(833 960)
Modification comptable (note 2)	(279 032)		(279 032)	(284 466)
Solde redressé	(613 424)	95 769	(517 655)	(1 118 426)
Réévaluation de la charge de retraite			-	
et autres éléments reconnus	232 867		232 867	(39 413)
Contribution compensatoire du				,
fonds d'opérations de l'immeuble	50 000		50 000	50 000
Virement du fonds du programme				
d'assistance parentale				500 000
Investissement en immobilisations				
corporelles	(1 500)	1 500		
Excédent (insuffisance) des revenus	(1.000)	. 000		
par rapport aux dépenses	1 788 197	(25 825) (a)	1 762 372	90 184
Surplus (déficit) à la fin	1 456 140	71 444	1 527 584	(517 655)

<sup>(</sup>a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

## Le Barreau du Québec Fonds d'opérations de l'immeuble Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	2014
Revenus		
Fonds général		
Location	1 264 236	1 210 827
Fonds d'études juridiques		
Location	62 508	61 578
École du Barreau du Québec		
Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du	400.000	440.000
Barreau	423 636	418 836
Location	393 229	399 151
Intérêts	1 786	1 293
Amortissement de l'apport reporté (note 13)	16 425	16 425
	2 161 820	2 108 110
Dépenses		
Gestion, traitements et charges sociales	245 805	297 490
Ţaxes foncières	426 565	408 968
Énergie	243 257	243 621
Assurance	14 531	12 678
Entretien ménager	105 621	105 471
Contrats de service, incluant l'amortissement des frais		
d'installation de locataires de 18 075 \$ (25 910 \$ en 2014)	104 798	91 541
Gardiennage et sécurité	109 869	107 467
Entretien du bâtiment	1 193 641	149 826
Frais divers	26 384	37 484
Amortissement des immobilisations corporelles	429 415	459 191
Frais généraux provenant du fonds général	87 436	124 034
	2 987 322	2 037 771
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux		
dépenses	(825 502)	70 339
-		

## Le Barreau du Québec Fonds d'opérations de l'immeuble Situation financière

au 31 mars 2015

		2211
	2015	2014
ACTIF	\$	\$
Court terme Encaisse Taxes à la consommation à recevoir	49 533	342 137 3 703
Avances à d'autres fonds et entités (notes 12 et 22) Frais payés d'avance Taxes payées d'avance	593 600 24 054 102 484	122 257
	769 671	468 097
Long terme Frais d'installation de locataires Immobilisations corporelles (note 8)	32 599 2 929 448	50 674 3 300 030
	3 731 718	3 818 801
PASSIF Court terme Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement Taxes municipales à payer Dû au fonds d'études juridiques (note 22)	32 325 50 000 82 325	36 504 98 557 50 000 185 061
Long terme Dus au fonds général (aménagement des locaux), sans intérêt	02 323	103 001
ni modalités précises de remboursement Charges de retraite à payer (note 21)	468 470	660 290 63 880
Apport reporté (note 13)	147 768 698 563	164 193 1 073 424
SURPLUS Surplus investis en immobilisations Surplus non affectés	2 313 210 719 945 3 033 155 3 731 718	2 475 547 269 830 2 745 377 3 818 801
	3/31/10	3010001

## Le Barreau du Québec Fonds d'opérations de l'immeuble Surplus et surplus investis en immobilisations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

			2015	2014
	Surplus			
	investis en			
	immobilisations	Surplus (déficit)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début				
Solde déjà établi	2 475 547	352 836	2 828 383	2 812 551
Modification comptable (note 2)		(83 006)	(83 006)	(76 863)
Solde redressé	2 475 547	269 830	2 745 377	2 735 688
Acquisition d'immobilisations	58 833	(58 833)		
Réévaluation de la charge de retraite				
et autres éléments reconnus		51 599	51 599	(10 650)
Dus au fonds général				
(aménagement des locaux)	191 820	(191 820)		
Contribution compensatoire au				
fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Contribution du fonds général		1 111 681	1 111 681	
Excédent (insuffisance) des revenus				
par rapport aux dépenses	<b>(412 990)</b> (a	(412 512)	(825 502)	70 339
Surplus à la fin	2 313 210	719 945	3 033 155	2 745 377

<sup>(</sup>a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

## Le Barreau du Québec Fonds du programme d'assistance parentale Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	365 858	359 062
Revenus nets de placements	13 418	5 715
	379 276	364 777
Dépenses	'	
Prestations versées	256 353	181 496
Indemnités		13 500
Remboursements avocats parents	3 811	4 163
Frais d'administration	7 270	7 513
Frais généraux provenant du fonds général	15 000	15 000
	282 434	221 672
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	96 842	143 105
Surplus réservés au début	177 494	534 389
Virement au fonds d'études juridiques		(500 000)
Surplus réservés à la fin	274 336	177 494

## Le Barreau du Québec Fonds du programme d'assistance parentale Situation financière

au 31 mars 2015

	2015	2014
ACTIF		
Court terme	400.000	400.000
Encaisse	123 098	122 088
Avance au fonds général (note 22)	69 543	221 816
Débiteurs	340	
	192 981	343 904
Long terme		
Placements (note 7)	249 954	
	442 935	343 904
PASSIF Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	2 346	2 250
Cotisations reportées	166 253	164 160
·	168 599	166 410
SURPLUS RÉSERVÉS	274 336	177 494
	442 935	343 904
		0.0001

## Le Barreau du Québec Fonds de protection et d'assurance Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	853 676	478 749
Intérêts		4
Recouvrement d'indemnités		15 000
	853 676	493 753
Dépenses	·	
Indemnités	(305 000)	15 000
Frais de défense	79 079	46 935
Assurance responsabilité professionnelle	450 769	500 888
Frais généraux	23 389	16 997
Frais généraux provenant du fonds général	56 747	63 583
	304 984	643 403
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux		
dépenses	548 692	(149 650)
Déficit au début	(490 987)	(341 337)
Surplus réservés (déficit) à la fin	57 705	(490 987)

## Le Barreau du Québec Fonds de protection et d'assurance Situation financière

au 31 mars 2015

	<u>2015</u>	2014
ACTIF	•	Ψ
Court terme	545	504
Encaisse	515	521
Frais payés d'avance	353 160 173 926	392 400
Avances au fonds général (note 22)	527 601	202.024
Long towns	527 601	392 921
Long terme Avances au fonds général, sans intérêt ni modalités		
d'encaissement	132 267	132 267
	659 868	525 188
PASSIF Court terme Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement Cotisations reportées Dus au fonds général (note 22)  Long terme Provision pour éventualités (note 15)  SURPLUS (DÉFICIT)	4 240 387 923 392 163 210 000 602 163 57 705 659 868	4 500 383 040 113 635 501 175 515 000 1 016 175 (490 987) 525 188

## Le Barreau du Québec Fonds d'indemnisation Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2045	204.4
	2015	2014
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	609 764	598 424
Revenus nets de placements	1 107 672	616 149
	1 717 436	1 214 573
Dépenses		
Indemnités	229 580	498 090
Remboursements avocats parents	6 338	6 938
Traitements et charges sociales	92 438	108 945
Honoraires juridiques	392	827
Frais de comité		5 539
Frais de bureau	12 681	13 086
Honoraires d'audit	8 918	8 274
Frais généraux provenant du fonds général	77 783	77 109
	428 130	718 808
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	1 289 306	495 765
Surplus réservés au début	7 902 584	7 406 819
Surplus réservés à la fin	9 191 890	7 902 584

## Le Barreau du Québec Fonds d'indemnisation Situation financière

au 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	551 319	2 548
Intérêts courus	14 030	14 736
Avances au fonds général (note 22)	234 280	574 117
	799 629	591 401
Long terme		
Placements (note 7)	10 699 790	9 589 826
	11 499 419	10 181 227
PASSIF		
Court terme	00.000	7.504
Autres dettes de fonctionnement	20 068	7 564
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer	250 732	250 732
Provision pour indemnités (note 15)	1 759 642	1 746 747
Cotisations reportées	277 087	273 600
	2 307 529	2 278 643
SURPLUS RÉSERVÉS	9 191 890	7 902 584
	11 499 419	10 181 227

## Le Barreau du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2015

#### 1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec (ci-après le « Barreau »), constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

#### 2 - MODIFICATION COMPTABLE

Au 1<sup>er</sup> avril 2014, le Barreau a appliqué le chapitre 3463, « Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de *CPA Canada – Comptabilit*é pour la comptabilisation des charges de retraite et autres avantages sociaux. Conformément aux dispositions transitoires, cette nouvelle norme, applicable aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, a été appliquée rétrospectivement. Antérieurement, le Barreau appliquait le chapitre 3461, « Avantages sociaux futurs », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ainsi, il évaluait auparavant les obligations au titre des prestations constituées selon une évaluation établie aux fins de la comptabilisation conformément aux directives du chapitre 3461 et comptabilisait aux résultats les gains et pertes actuariels et le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes de retraite selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite. La nouvelle norme élimine la possibilité de reporter la comptabilisation des gains et pertes actuariels ainsi que celle du coût des services passés aux exercices futurs en exigeant leur comptabilisation immédiate aux surplus des fonds concernés sous un poste distinct.

Cette modification comptable a entraîné une augmentation du passif au titre des prestations définies et une diminution des surplus de 8 222 940 \$ au 31 mars 2014 (7 755 887 \$ au 1 er avril 2013), une diminution de la dépense de charges sociales et une augmentation de l'excédent des revenus par rapport aux dépenses de l'exercice 2014 de 607 546 \$ ainsi que la présentation des réévaluations et autres éléments reconnus aux surplus des fonds concernés sous un poste distinct. Le montant de l'ajustement relatif aux exercices antérieurs aux exercices présentés de 7 755 887 \$ a été présenté en diminution du solde d'ouverture des surplus des fonds concernés de l'exercice 2014.

		Fonds	Fonds	
		d'études	d'opérations	
	Fonds général	juridiques	de l'immeuble	Total
	\$	\$	\$	\$
Augmentation du passif au titre des prestations définies et diminution				
des surplus au 31 mars 2014	7 860 902	279 032	83 006	8 222 940
·				
Ajustement relatif aux années				
antérieures inscrit au 1er avril 2013	7 394 558	284 466	76 863	7 755 887

## Le Barreau du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2015

2 - MODIFICATION COMPTABLE (suite)								
		Fonds	Fonds					
		d'études	d'opérations					
	Fonds général	juridiques	de l'immeuble	Total				
	\$	\$	\$	\$				
Diminution de la dépense de charges sociales pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	558 192	44 847	4 507	607 546				
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus inscrits à la variation des surplus pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	1 024 536	39 413	10 650	1 074 599				
	: 5=1 000							

De plus, la norme exige que le Barreau change la date d'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes, qui ne sera plus le 31 décembre, mais la date de fin d'exercice du Barreau, soit le 31 mars 2015. Le Barreau a appliqué les dispositions transitoires applicables, ce qui a entraîné un coût des prestations définies correspondant à une période d'évaluation de 15 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2015. Les douze quinzièmes de ce coût ont été attribués à l'exercice 2015. Par conséquent, un ajustement représentant les trois quinzièmes de ce même coût a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des surplus des fonds concernés de l'exercice 2014.

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

#### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

## Le Barreau du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2015

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations pour lesquels le Barreau a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Constatation des revenus

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

#### Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements incluent les revenus d'intérêts, de dividendes et de fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le Barreau, les revenus de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, le Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les dividendes et les revenus de fonds communs.

au 31 mars 2015

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Cotisations annuelles

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatées sur la durée de l'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des états de la situation financière du fonds général, du fonds d'études juridiques, du fonds du programme d'assistance parentale, du fonds de protection et d'assurance, et du fonds d'indemnisation.

#### Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

#### Autres sources de revenus

Les revenus du Barreau provenant de la vente de publicité, du registre des testaments, des congrès et de la formation continue obligatoire sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

### Ventilation des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les frais généraux sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de la Direction générale, du Service du contentieux et exercice illégal, du Cabinet du bâtonnier, du Service des finances, ressources matérielles, inscriptions et cotisations annuelles, du Service informatique, du Service des ressources humaines et du Service de gestion de l'information aux fonds suivants : fonds d'études juridiques, fonds d'opérations de l'immeuble, fonds d'indemnisation, fonds de protection et d'assurance, et École du Barreau du Québec. Le solde non réparti est présenté dans l'état des revenus et dépenses du fonds général sous la rubrique Frais généraux.

### Comptabilité par fonds

#### Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

### Fonds d'études juridiques

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

au 31 mars 2015

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations corporelles comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau et aux aménagements permanents des locaux.

### Fonds du programme d'assistance parentale

Le fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais de fonctionnement engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

### Fonds de protection et d'assurance

Le fonds de protection et d'assurance, créé en mai 2006, est utilisé pour couvrir le risque de responsabilité afférent aux activités institutionnelles du Barreau et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an.

#### Fonds d'indemnisation

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

#### Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Le Barreau peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le Barreau aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

# Immobilisations corporelles et incorporelles, frais d'installation de locataires et apport reporté

#### **Amortissements**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

au 31 mars 2015

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles et incorporelles, et les frais d'installation de locataires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

amortis scion la metriode de l'amortissement lineaire sur les periodes qui suivent .	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment – Maison du Barreau	40 ans
Améliorations locatives – fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des
	baux
Améliorations locatives – fonds général	Durée initiale
	du bail,
	5 ans
Aménagement des locaux	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans
Logiciels corporatifs	10 ans
Frais de conception de cours	4 ans
Téléphonie	10 ans
Frais d'installation de locataires	Durée initiale
	des baux,
	10 ans et
	5 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment – Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

#### Réduction de valeur

Lorsque le Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

### Contribution au fonds général

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, le fonds d'études juridiques est susceptible, à la suite de la décision du comité exécutif, de verser annuellement au fonds général une contribution ne pouvant excéder 15 % des dépenses liées à la protection du public et au contrôle de la profession engagées par celui-ci.

### Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des cotisations prévues.

au 31 mars 2015

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

### Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme, si nécessaire.

### Contribution à l'École du Barreau du Québec

Le fonds général verse à l'École du Barreau du Québec une contribution d'un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de l'École, si nécessaire.

### Surplus du fonds d'indemnisation

Les surplus du fonds d'indemnisation doivent être maintenus à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

#### Entités contrôlées

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. La date de fin de son exercice financier est le 31 décembre. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres participant au Fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 16.

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui verse annuellement une subvention de fonctionnement. La date de fin de son exercice financier est le 31 mai. En conséquence, les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 17. L'École du Barreau du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

au 31 mars 2015

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le Barreau a nommé certains membres du conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec et exerce une influence notable. L'École de sténographie judiciaire du Québec a pour objectifs de donner des cours aux étudiants en sténographie ainsi que de promouvoir l'utilisation des méthodes de sténographie. La date de fin de son exercice financier est le 30 juin. Les états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 18. L'École de sténographie judiciaire du Québec, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considérée comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration d'Éducaloi. Éducaloi a pour objectif de réaliser des activités éducatives relatives à la justice, au droit et au fonctionnement du système judiciaire. La date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Les états financiers d'Éducaloi ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 19. Éducaloi, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré distinct du point de vue fiscal.

### Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties.

### **Avantages sociaux futurs**

Le Barreau constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le Barreau comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. Le Barreau détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice du Barreau. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés, et l'incidence de la provision pour moins-value sont comptabilisés aux états des surplus des fonds concernés sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans les états des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur.

au 31 mars 2015

4 - FONDS GÉNÉRAL – COTISATIONS	204 <i>E</i>	2014
	2015	2014
Cotisations totales	59 740 021	56 584 302
Cotisations versées au Fonds d'assurance responsabilité	00 1 10 021	00 00 1 002
professionnelle	(19 103 685)	(20 218 007)
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	(10 142 709)	(9 179 352)
Cotisations versées au fonds d'indemnisation	(609 764)	(598 424)
Cotisations versées au fonds de protection et d'assurance	(853 676)	(478 749)
Cotisations versées au fonds du programme d'assistance		
parentale	(365 858)	(359 062)
Cotisations versées au fonds d'études juridiques	(1 073 197)	(392 558)
Honoraires professionnels – Programme d'aide aux membres du	(500.050)	(0.40, 400)
Barreau du Québec (Le PAMBA)	(500 279)	(240 100)
	27 090 853	25 118 050
Variation des cotisations reportées affectées à la campagne	(222.222)	
publicitaire	(336 393)	
Variation des cotisations reportées affectées au projet informatique	<u>(958 115)</u>	
	25 796 345	25 118 050
5 - FONDS GÉNÉRAL – DÉBITEURS	2045	2014
	2015	2014
Créances diverses (déduction faite d'une provision pour créances	Φ	Φ
douteuses de 10 104 \$; 3 743 \$ en 2014)	715 817	569 921
Intérêts courus	65 040	3 672
morete courac	780 857	573 593
6 - FONDS GÉNÉRAL – AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉ	S	
	2015	2014
	\$	\$
Fonds de protection et d'assurance		113 635
Fonds d'études juridiques	198 151	1 298 875
Fonds d'indemnisation	42 807	
École du Barreau du Québec	219 592	99 944
La Corporation de services du Barreau du Québec	71 692	44 450
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le	00.050	040.005
PAMBA)	98 650 2 642	240 305
Comité sur la sténographie	2 642 50 051	408 43 660
École de sténographie judiciaire du Québec	59 951	213 643
Fondation du Barreau du Québec	115 752	202 230
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec		
	809 237	2 257 150

# Le Barreau du Québec Notes complémentaires au 31 mars 2015

7 - PLACEMENTS					2015				2014
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'indemnisation	Total \$	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'indemnisation	Total\$
Quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a) (b)	6 307 267	823 544	249 954	10 699 790	18 080 555	Ť	Ť	<b>.</b>	•
Quote-part des obligations gouvernementales, des obligations paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes (c)						772 170	310 511	2 756 489	3 839 170
Quote-part de titres de créances hypothécaires canadiennes (c)						28 165	11 326	100 542	140 033
Quote-part de fonds communs de placement en obligations (c)						764 191	307 302	2 728 006	3 799 499
Quote-part de fonds communs d'actions canadiennes (c)						1 198 938	131 545	1 259 035	2 589 518
Quote-part de fonds communs d'actions mondiales (c)						1 652 076	297 454	2 736 101	4 685 631
Dépôts en fidéicommis, taux préférentiel moins 2,5 %						425 000			425 000
Fonds communs de placement du marché monétaire, à la juste valeur équivalente au coût						1 612 202			1 612 202
Obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux	12 114 765				12 114 765				
Coupons d'obligations gouvernementales et paragouvernementales						1 982 339			1 982 339
Encaisse chez le fiduciaire	574 740				574 740	13 289	1 080	9 653	24 022
	18 996 772	823 544	249 954	10 699 790	30 770 060	8 448 370	1 059 218	9 589 826	19 097 414
Encaissements disponibles à court terme	8 518 205				8 518 205	4 029 542			4 029 542
	10 478 567	823 544	249 954	10 699 790	22 251 855	4 418 828	1 059 218	9 589 826	15 067 872

au 31 mars 2015

### 7 - PLACEMENTS (suite)

- (a) La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est constituée d'obligations gouvernementales (13 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (11 %), de créances hypothécaires (1 %), de fonds communs d'actions canadiennes (17 %), de fonds communs d'actions étrangères (32 %) et de fonds communs d'obligations canadiennes (26 %).
- (b) Le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenu comme suit :

·	%
Fonds général	23,59
Fonds d'études juridiques	3,08
Fonds du programme d'assistance parentale	0,93
Fonds d'indemnisation	39,98
Fondation du Barreau du Québec	9,51
Corporation de services du Barreau du Québec	19,90
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1,22
École du Barreau	1,17
Comité de sténographie	0,62
	100,00

(c) Les quotes-parts d'obligations gouvernementales et paragouvernementales, de sociétés ouvertes canadiennes, de créances hypothécaires canadiennes, de fonds communs de placement en obligations et de fonds communs d'actions canadiennes et mondiales sont détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA).

### 8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

				2015
			Valeur	
		Amortissement	comptable	Amortissement
	Coût	cumulé	nette	de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	172 948	57 966	114 982	50 050
Équipement informatique	182 793	75 136	107 657	126 053
Ordinateurs	143 960	116 180	27 780	29 318
Améliorations locatives	43 061	33 160	9 901	9 902
Téléphonie	747 547	429 511	318 036	74 755
	1 290 309	711 953	578 356	290 078

au 31 mars 2015

### 8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

				2015
			Valeur	
		Amortissement	comptable	Amortissement
	Coût	cumulé	nette	de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations incorporelles	836 137	556 065	280 072	202 231
Logiciels	1 086 394	580 816	505 578	108 639
Logiciels corporatifs	1 000 394	300 010	303 376	100 039
Frais de conception de cours	1 074 819	516 667	558 152	359 981
Logiciels corporatifs en	1014010	010 001	000 102	000 001
cours	414 079		414 079	
	3 411 429	1 653 548	1 757 881	670 851
	4 701 738	2 365 501	2 336 237	960 929
Fonds d'études juridiques Immobilisations corporelles Mobilier et équipement Immobilisations incorporelles Logiciels Logiciels corporatifs	1 500 251 917 251 917 253 417	181 673 181 673 181 973	70 244 70 244 71 444	333 25 192 25 525 25 825
Fonds d'opérations de l'immeuble Immobilisations corporelles Terrain (a) Bâtiment – Maison du	340 000 7 054 998	5 463 867	340 000 1 591 131	176 375
Barreau (a) Mobilier et équipement	78 698	11 918	66 780	6 643
Améliorations locatives	239 203	143 039	96 164	23 920
Aménagement des locaux	2 209 067	1 373 694	835 373	222 477
	9 921 966	6 992 518	2 929 448	429 415

<sup>(</sup>a) La juste valeur du terrain et du bâtiment est estimée à 18 500 000 \$ au 1 er avril 2011.

Au cours de l'exercice 2015, le Barreau a capitalisé un montant de 147 513 \$ de salaires au développement de logiciels.

au 31 mars 2015

# 8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

				2014
			Valeur	
		Amortissement	comptable	Amortissement
	Coût	cumulé	nette	de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	250 255	162 457	87 798	96 405
Équipement informatique	248 589	155 058	93 531	123 332
Ordinateurs	146 590	89 492	57 098	102 471
Améliorations locatives	43 061	23 258	19 803	9 902
Téléphonie	570 075	354 756	215 319	57 007
	1 258 570	785 021	473 549	389 117
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	963 840	528 853	434 987	265 002
Logiciels corporatifs	1 086 394	472 177	614 217	108 639
Frais de conception de cours	944 715	521 791	422 924	236 179
Courc	2 994 949	1 522 821	1 472 128	609 820
	4 253 519	2 307 842	1 945 677	998 937
Fonds d'études juridiques Immobilisations corporelles Mobilier et équipement	_	_	_	10 731
mesmer et equipement				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 669	1 335	334	66 085
Logiciels corporatifs	251 917	156 482	95 435	25 192
	253 586	157 817	95 769	91 277
	253 586	157 817	95 769	102 008
Fonds d'opérations de l'immeuble Immobilisations corporelles Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du	340 000		340 000	
Barreau	7 054 998	5 287 492	1 767 506	176 375
Mobilier et équipement	33 213	18 624	14 589	10 096
Système de climatisation				19 171
Améliorations locatives	239 203	119 118	120 085	26 235
Aménagement des locaux	2 224 771	1 166 921	1 057 850	227 314
	9 892 185	6 592 155	3 300 030	459 191

au 31 mars 2015

### 9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 2 410 572 \$ au 31 mars 2015 (2 391 552 \$ au 31 mars 2014).

### 10 - FONDS GÉNÉRAL – DUS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	2015	2014
	\$	\$
Fonds d'opérations de l'immeuble	480 931	122 257
Fonds de protection et d'assurance	173 926	
Fonds du programme d'assistance parentale	69 543	221 816
Fonds d'indemnisation	277 087	574 117
Fondation du Barreau du Québec	40 700	
Corporation de services du Barreau du Québec	400	
·	1 042 587	918 190
11 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – DÉBITEURS		
TO T	2015	2014
	\$	\$
Créances diverses	59	1 019
Intérêts courus	1 080	1 598
	1 139	2 617
12 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – AVANCES À D ENTITÉS		-
	2015	2014
	\$	\$
Fonds général	480 931	122 257
Fonds d'études juridiques	12 480	
École du Barreau	80 148	
École de sténographie judiciaire du Québec	144	
Fondation du Barreau du Québec	10 865	
Corporation de services du Barreau du Québec	9 032	
	593 600	122 257

au 31 mars 2015

### 13 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE - APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition de la Maison du Barreau.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	164 193	180 618
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	147 768	164 193

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ au 31 mars 2015 (16 425 \$ au 31 mars 2014).

### 14 - ENGAGEMENTS

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en septembre 2016, à verser une somme de 92 498 \$ pour la location de locaux à Québec et à Montréal. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 61 665 \$ en 2016 et à 30 833 \$ en 2017.

Le Barreau s'est de plus engagé à verser 71 600 \$ pour l'année 2015-2016 à l'organisme Pro Bono, ainsi que 206 050 \$ pour l'année 2015-2016 à une entité contrôlée, soit Éducaloi.

### 15 - ÉVENTUALITÉS

### Fonds de protection et d'assurance

Une provision pour éventualités de 210 000 \$, incluant des frais de dépenses de 160 000 \$, a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction. Le Barreau fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 95 000 \$.

### Fonds d'indemnisation

Une provision pour indemnités de 1 759 642 \$ a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation pour les réclamations déposées avant le 20 mars 2014, et en fonction d'un montant maximum de 500 000 \$ par avocat et de 100 000 \$ par réclamation pour celles déposées à compter de cette date. Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 7 071 068 \$.

au 31 mars 2015

### 16 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 148 554 \$ (143 923 \$ en 2014) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2014 :

	2014-12-31	2013-12-31
	\$	\$
Total de l'actif	122 018 868	112 799 501
Total du passif	58 666 614	56 676 897
Actifs nets	63 352 254	56 122 604
Revenus	21 267 840	22 197 375
Dépenses	13 482 802	12 724 017
Flux de trésorerie liés aux Activités de fonctionnement	6 762 814	9 107 376
Activités d'investissement	(7 989 622)	(7 721 810)

### 17 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé à l'École du Barreau une portion des dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau de 423 636 \$ (418 836 \$ en 2014), des honoraires de gestion des admissions de 38 175 \$ (39 050 \$ en 2014) et des frais généraux de 306 973 \$ (323 720 \$ en 2014). Étant donné que les revenus de subventions de l'École du Barreau sont touchés par les mesures d'austérité qui visent le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un allègement des frais généraux de 125 000 \$ (125 000 \$ en 2014) a été entériné par le Barreau.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École du Barreau du Québec au 31 mai 2014 :

	2014-05-31	2013-05-31
	\$	\$
Total de l'actif	4 351 423	4 867 788
Total du passif	2 308 926	3 023 667
Actifs nets	2 042 497	1 844 121

au 31 mars 2015

17 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC (suite)		_
	2014-05-31	2013-05-31
	\$	\$
Revenus	8 564 201	8 337 826
Dépenses	8 365 825	8 581 727
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	2 867 567	461 593
A service the service of	(50.452)	(472.004)
Activités d'investissement	(50 153)	(172 094)
Activités de financement	(736 315)	(360 357)

### 18 - ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Comité sur la sténographie a contribué aux revenus de l'École de sténographie judiciaire du Québec pour un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2014).

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec au 30 juin 2014 :

	2014-06-30	2013-06-30
	\$	\$
Total de l'actif	119 282	295 422
Total du passif	97 173	326 773
Actifs nets	22 109	(31 351)
Revenus	494 666	531 750
Dépenses	441 206	396 095
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	117 863	125 208
Activités d'investissement		(959)
Activités de financement	(248 261)	99 876

au 31 mars 2015

### 19 - ÉDUCALOI

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers d'Éducaloi au 31 mars 2015 :

	Non audité	
	2015	2014
	\$	\$
Total de l'actif	848 903	557 502
Total du passif	779 983	498 549
Actifs nets	68 920	58 953
Revenus	2 039 295	1 867 547
Dépenses	2 029 328	1 845 825
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	215 892	109 686
Activités d'investissement	(18 221)	(401)

### 20 - COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

Le Comité sur la sténographie est constitué par la Loi sur le Barreau du Québec pour assurer la formation, la discipline et la délivrance des attestations aux sténographes. Il a aussi pour mission de régir leur discipline.

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé au Comité sur la sténographie des honoraires de gestion pour un montant de 14 130 \$ (14 330 \$ en 2014).

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Comité sur la sténographie au 31 mars 2015 :

3 1	Non audité 2015	Non audité 2014
Revenus	\$ 113 834	\$ 98 187
Dépenses	93 866	102 700

au 31 mars 2015

20 - COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE (suite)	Non audité 2015	Non audité 2014
Total de l'actif	\$ 272 832	\$ 252 016
Total du passif	9 643	8 795
Surplus	263 189	243 221

#### 21 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Le Barreau est aussi le promoteur d'un régime complémentaire (non enregistré) offrant des prestations supérieures aux maximums prescrits par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) à certains employés. La charge relative au régime non enregistré est déterminée au moyen de calculs actuariels. La portion non enregistrée du régime n'est pas capitalisée.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2013, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2015 en date du 31 décembre 2014.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

La situation de capitalisation des régimes de retraite s'établit comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	52 458 100	48 239 500
Juste valeur des actifs des régimes	51 927 700	40 837 100
	530 400	7 402 400
Ajustement lié au changement de la date de mesure		(837 200)
Provision pour moins-value	981 300	,
·	981 300	(837 200)
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des		
prestations définies	1 511 700	6 565 200

au 31 mars 2015

21 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)		
	2015	2014
	\$	\$
Quote-part du Barreau inscrite dans le passif au titre des		
prestations définies – charges de retraite à payer	1 511 700	6 445 743
Répartie		
Fonds général	1 511 700	6 145 450
Fonds d'études juridiques	_	236 413
Fonds d'opérations de l'immeuble	_	63 880
22 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS EI	NTRE APPAREN	TÉS
	2015	2014
	\$	\$
Revenus d'honoraires de gestion		
École de sténographie judiciaire du Québec	14 520	14 520
École du Barreau du Québec	38 175	39 050
La Corporation de services du Barreau du Québec	30 000	30 000
Comité sur la sténographie	14 130	14 330
Programme d'assistance parentale	15 000	15 000
	111 825	112 900
Dépenses d'affiliation – fonds général Cotisation à la Fédération des ordres professionnels de juristes	578 700	557 400
Subventions aux organisations liées – fonds d'études juridiques		652.044
Centre d'accès à l'information juridique	544 718	652 044 532 530
Cotisation à l'Institut canadien d'information juridique CANLII Éducaloi	203 000	200 000
Pro Bono – Québec	100 000	100 000
Bourses d'études	35 039	37 500
Fondation du Barreau du Québec	21 465	24 781
Subventions diverses	40 750	12 000
	944 972	1 558 855

au 31 mars 2015

# 22 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

(Suite)		
	2015	2014
	\$	\$
Frais généraux et dépenses institutionnelles répartis		
École du Barreau du Québec	306 973	323 720
Allègement – École du Barreau du Québec	(125 000)	(125 000)
Fonds d'études juridiques	278 127	355 693
Fonds d'opérations de l'immeuble	87 436	124 034
Fonds d'indemnisation	77 783	77 109
Fonds de protection et d'assurance	56 747	63 583
	682 066	819 139
Amortissement des immobilisations corporelles		
Fonds général	290 078	389 117
Fonds d'études juridiques	300	10 731
Fonds d'opérations de l'immeuble	429 415	459 191
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Fonds général	670 851	609 820
Fonds d'études juridiques	25 525	91 277

Les avances ne portent pas intérêt et sont encaissables sur demande. Les dus sont remboursables sur demande et ne portent pas intérêt.

### 23 - FONDS GÉNÉRAL - COTISATIONS REPORTÉES - PROJET INFORMATIQUE

	2015	2014
	\$	\$
Encaissement au cours de l'exercice et solde à la fin	958 115	

Au cours de l'exercice, le Barreau a imposé une cotisation de 40 \$ par avocat relativement au projet de refonte du système informatique. La cotisation reportée sera amortie au fur et à mesure de la mise en service des immobilisations acquises aux fins du projet et au même rythme que les actifs sous-jacents.

au 31 mars 2015

#### 24 - INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Barreau est exposé sont détaillés ci-après.

### Risque de crédit

Le Barreau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, les avances aux apparentés et autres avances, la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et des obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Barreau.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux est aussi considéré comme négligeable.

#### Risque de marché

Les instruments financiers du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement :

#### Risque de taux d'intérêt :

Le Barreau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Barreau au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de taux d'intérêt;

#### Risque de prix autre :

Le Barreau est exposé au risque de prix autre en raison de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et des obligations, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

au 31 mars 2015

### 24 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de liquidité

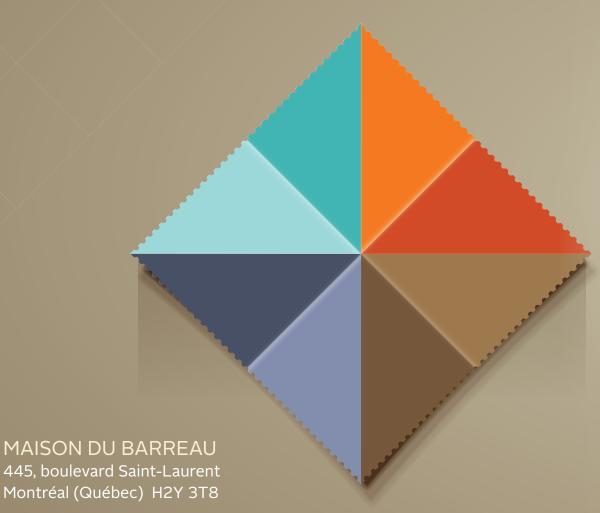
Le risque de liquidité du Barreau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Barreau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 28 873 785 \$ (33 190 262 \$ au 31 mars 2014), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 30 770 060 \$ (18 672 414 \$ au 31 mars 2014).







T 514 954-3400 Sans frais 1 800 361-8495

information@barreau.qc.ca www.barreau.qc.ca





